

**Conseil Municipal**

**OLORON-SAINTE-MARIE**

**Séance du 23 novembre 2015**

## Liste des présents

### MAIRE :

Hervé LUCBEREILH

### ADJOINTS :

M. Daniel LACRAMPE

M. Gérard ROSENTHAL

Mme Maylis DEL PIANTA

Mme Dominique FOIX

M. Pierre SERENA

M. Jean-Jacques DALL'ACQUA

Mme Denise MICHAUT

M. Clément SERVAT

### CONSEILLERS MUNICIPAUX :

Mme Henriette BONNET

M. Didier CASTERES

Mme Aracéli ETCHENIQUE

M. André LABARTHE

Mme Valérie SARTOLOU

M. Michel ADAM

Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES

M. Jacques NAYA

Mme Patricia PROHASKA

Mme Carine NAVARRO

M. David CORBIN

Mme Ing-On TORCAL

M. Francis MARQUES

M. Bernard UTHURRY

Mme Marie-Lyse GASTON

M. Jean-Etienne GAILLAT

Mme Aurélie GIRAUDON

M. Robert BAREILLE

Mme Anne BARBET  
M. Jean-Pierre ARANJO  
M. Patrick MAILLET

Mme Rosine CARDON      donne pouvoir à M. Hervé LUCBEREILH  
Mme Maïté POTIN        donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE  
M. André VIGNOT        donne pouvoir à Mme Henriette BONNET

## **SOMMAIRE**

1. <i>Information sur le rapport d'activités 2014 de la Communauté de Communes du Piémont Oloronais</i>	6
2. <i>Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (S.D.C.I.)</i>	9
3. <i>Aménagement de la R.D. 6 : échange foncier entre la Commune d'Oloron Sainte-Marie et le Département des Pyrénées-Atlantiques</i>	18
4. <i>Décision modificative n° 3</i>	19
5. <i>Plan de cession des bâtiments communaux :</i>	
<i>a – Cession de la Maison « Lacampagne », Impasse Jacques Callot</i>	20
<i>b – Cession du bâtiment industriel du Gabarn sis à Escout</i>	21
<i>c – Cession de la parcelle AI 145</i>	24
6. <i>Cession d'un tracto-pelle</i>	28
7. <i>Acquisition de l'ancienne Coopérative basco-béarnaise</i>	28
8. <i>Modification du Règlement Intérieur du marché hebdomadaire</i>	29
9. <i>Adhésion au Pôle Missions temporaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques (première Adhésion)</i>	38
10. <i>Mise à disposition de personnel</i>	39
11. <i>Modification du tableau des effectifs</i>	39
12. <i>Tarifs d'entrée 2015 de la Patinoire de Noël</i>	39
13. <i>Servitudes de passage sur la parcelle C 306, quartier Soeix</i>	40
14. <i>Maîtrise d'œuvre pour aménagement salle de motricité Ecoles Prévert/ Légugnon – avenant au contrat de base</i>	40
15. <i>Cession de la parcelle AD 151</i>	41
16. <i>Cession du foirail de la gare (AI 242 partielle)</i>	41
17. <i>Questions diverses</i>	42

**M. LE MAIRE.-** Nous allons ouvrir la séance de notre Conseil municipal du 23 novembre et nous allons procéder à l'appel.

*(Il est procédé à l'appel par Daniel LACRAMPE)*

Le quorum est atteint. Je dois vous informer que le CD audio du Conseil municipal du 5 octobre, notre dernière réunion, a été transmis. Je présume que vous l'avez reçu.

Je vous demande d'accepter la présentation de 3 rapports qui sont sur table :

☛ D'abord un rapport qui annule et remplace un précédent rapport qui comportait une erreur dans la somme, il stipulait 260 000 € alors qu'il s'agit en fait de 270 000 € pour la vente d'un bâtiment industriel du Gabarn sis à Escout et qui appartient à la Ville d'Oloron Sainte-Marie,

☛ Un rapport sur la cession de la parcelle AD 151

☛ Un rapport sur la cession du foirail de la gare, la parcelle (AI 242 partielle).

Y a-t-il des oppositions à ce que nous examinions ces dossiers en fin de séance ? Il n'y en a pas. Donc, nous les mettons à l'ordre du jour.

Nous avons aussi reçu une question d'actualité de Monsieur BAREILLE qui sera mise en discussion à l'issue de notre séance.

**M. BAREILLE.-** Pour l'ensemble du groupe de l'opposition.

**M. LE MAIRE.-** Ce n'était pas écrit.

**M. BAREILLE.-** Si, c'est écrit en haut.

**M. LE MAIRE.-** Cela n'avait pas retenu mon attention. Mais oui, c'est pour l'ensemble du groupe de l'opposition. Elle sera discutée à la fin de la séance.

Et je vous demande d'approuver la nomination comme secrétaire de séance de Madame BONNET.

Nous avons vérifié l'appel et les mandats établis.

Je souhaiterais vous proposer, si vous en êtes d'accord, de nous associer à l'hommage national rendu pour les victimes des attentats de la semaine dernière en respectant en début de séance une minute de silence.

*(Une minute de silence est observée)*

Je vous remercie.

Je propose de commencer notre séance par le premier rapport.

**M. GAILLAT.-** Auparavant, j'ai deux observations sur le compte rendu que nous avons reçu, donc deux choses de détail à modifier. Sinon, je vois cela avec les Services après la séance.

**M. LE MAIRE.-** Vous pouvez le faire avec les services après la séance, d'autant qu'aujourd'hui nous ne l'approuvons pas. Nous vous avons juste dit qu'il avait été transmis. Vous avez parfaitement le temps d'apporter les corrections maintenant pour qu'au moment de l'approbation à la prochaine séance ces observations soient prises en compte.

## DIRECTION GENERALE DES SERVICES

### 1. INFORMATION SUR LE RAPPORT D'ACTIVITES 2014 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PIEMONT OLORONNAIS

**M. LE MAIRE.-** Monsieur Daniel LACRAMPE est le mieux placé pour nous le présenter.

**M. LACRAMPE.-** En application de l'article 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, après présentation du rapport d'activités et du compte administratif de l'année 2014 en Conseil des Maires de la Communauté de Communes du Piémont Oloronais, obligation est faite à Monsieur le Maire de communiquer ces éléments aux Conseil municipal.

Ces deux documents vous sont donc présentés ce soir.

Votre Assemblée est invitée à :

- **PRENDRE ACTE** des informations contenues dans le rapport d'activités et le compte administratif de la Communauté de Communes du Piémont Oloronais.

Je rappelle que le rapport d'activité a été adressé courant octobre à l'ensemble des foyers de la Communauté de Communes du Piémont Oloronais ; tout le monde a pu en prendre connaissance. Les élus du Conseil municipal l'ont à nouveau reçu cette semaine.

Si vous avez des questions à poser, des observations à présenter, nous sommes à votre disposition.

**M. GAILLAT.-** Puisque les Maires des communes de la Communauté de Communes du Piémont Oloronais ont considéré, lors de leur Conseil, que les compétences exercées par la CCPO, transférées par leurs communes étaient correctement mises en œuvre, comme jusqu'alors, nous n'imaginons pas que notre Conseil municipal émette ce soir un avis divergent.

Néanmoins, nous ferons quelques observations sur certaines de vos décisions, Monsieur le Maire, qui nous semblent contraires à l'esprit communautaire, à l'efficacité de l'action territoriale et à des relations détendues et solidaires avec les communes.

☛ Vos exigences de stricte application de la loi relative aux enfants scolarisés dans les écoles des communes avoisinantes, sont venues mettre à mal un équilibre existant précédemment qui rendait avant tout service aux familles et en partie aux communes qui recevaient ces enfants. Vos chiffres se sont avérés inexacts et l'opération apparemment de défense des Oloronais est apparue pour ce qu'elle était : tenter de punir ceux qui n'avaient pas voté pour vous à l'élection des vice-présidents de la Communauté de Communes du Piémont Oloronais. Assorties de propos vexatoires à leur encontre, ces communes ne méritaient pas ce traitement. Vous auriez mieux fait de vous laisser guider par Aristote quand il dit : « *L'homme juste réclame moins que son dû* ».

☛ La création d'un service de développement économique qui était une compétence obligatoire de la Communauté de Communes du Piémont Oloronais renforcée par la loi NOTRE vient perturber l'indispensable clarté du qui fait quoi vis-à-vis de notre environnement socio-économique ; assorti de vos tartarinades sur l'afflux des porteurs de

projets qui tapaient désormais à sa porte, ce service vient en doublon de ceux de la Communauté de Communes du Piémont Oloronais et votre action désordonnée complique pour rien le travail de votre premier adjoint, Président de la Communauté de Communes du Piémont Oloronais.

☛ De même, la création d'un service patrimoine qui vient nier la convention signée par les cinq communautés de communes du Haut-Béarn avec le Ministère de la culture pour la mise en œuvre du label « Pays d'Art et d'Histoire » dans lequel évidemment la Ville d'Oloron Sainte-Marie et son patrimoine sont les bienvenus, là encore, vous avez choisi de faire cavalier seul pour démontrer que le travail des vallées et des autres acteurs du territoire au sein du comité de pilotage du Pays d'Art et d'Histoire ne convenait pas à vos exigences.

Mais cela vous a permis de revenir six ans en arrière avec la floraison estivale de chiffres incongrus pour justifier votre décision. On connaît la suite.

Surtout encore une occasion ratée pour montrer votre envie de travailler en commun avec le Haut-Béarn sur une action potentiellement fédératrice.

☛ Enfin, votre tendance, maintes fois manifestée par vos fougades à considérer le budget de la Communauté de Communes du Piémont Oloronais comme un budget annexe de la Ville, ne fait qu'altérer un peu plus la relation entre les autres communes et la Ville.

Toutes ces décisions, si elles ont le mérite de vous déplaire, augurent mal du climat dans lequel devrait se dérouler un travail d'élaboration de la fusion des EPCI. C'est dommageable pour tous. La difficulté est largement suffisante pour ne pas risquer d'en rajouter.

**M. LE MAIRE.-** Puisque vous avez cité Aristote, laissez-moi citer Sophocle « *Je suis né pour partager l'amour et non la haine* ». Je crois que ce soir vous démarrez la séance avec la volonté comme d'habitude de semer la haine, la discorde au milieu des gens, avec des propos qui sont aussi incongrus que ceux que vous me reprochez de tenir.

Je comprends en même temps que vous êtes en campagne, à un moment où la Communauté de Communes va changer de périmètre, vous préparez votre élection dans deux ans et qu'il vous faut donner des gages de bonne foi à l'égard du milieu rural pour défendre la position qui sera la vôtre à ce moment-là.

Mais je voudrais juste répondre de manière très claire :

☛ Quand vous dites que je gêne le Président de la Communauté de Communes du Piémont Oloronais, je pense qu'il ne siégerait pas à mes côtés ici et ne partagerait pas tous les engagements de la municipalité d'Oloron Sainte-Marie, s'il avait l'impression qu'en quoique ce soit la mairie d'Oloron Sainte-Marie gêne la Communauté de Communes du Piémont Oloronais. C'est le premier point.

☛ Deuxièmement, lorsque vous dites que j'ai vis-à-vis des communes un traitement qui est disqualifiant ou désagréable, je voudrais rappeler que j'étais Conseiller général du canton un certain nombre d'années de 1988 à 2014 et que j'ai su travailler avec le monde rural pendant de nombreuses années dans une parfaite confiance et avec une solidarité qui a toujours été sans failles. J'ajoute que c'est moi, je vous le rappelle, qui, à l'encontre de votre majorité, a souhaité créer cette Communauté de Communes avec le soutien à l'époque de Michel LAURONCE et de M. Jean-Jacques BORDENAVE, qui était le maire de Bidos, afin que nous puissions réaliser enfin cette intercommunalité, que tout le monde

attendait de ses vœux depuis bien longtemps, que votre municipalité de l'époque, avec M. DIESTE, refusait de mettre en place.

☛ Enfin, lorsque vous parlez des écoles, contrairement à ce que vous dites, il s'agit simplement d'appliquer la loi et de mettre en œuvre ce qui doit l'être, à savoir qu'il est légitime que les collectivités dont les enfants sont scolarisés dans une autre, participent financièrement. Nous le faisons nous-mêmes, nous payons pour les enfants d'Oloron Sainte-Marie qui sont à Pau, et nous payons pour les enfants d'Oloron Sainte-Marie qui sont ailleurs. Nous exigeons simplement, nous demandons simplement, par application de la loi, que la réciproque nous soit faite. J'ajoute que ceci est de nature à sauvegarder les écoles des villages car c'est une arme énorme pour permettre aux maires de refuser les dérogations que demandent les parents et de garder dans l'école de leur commune les enfants qui en sont issus.

☛ Enfin, sur le patrimoine, je n'aurai pas l'outrecuidance de vous rappeler que ces dernières années, il ne s'est plus rien passé sur Oloron Sainte-Marie ; vous avez fermé les musées, vous avez annulé quasiment toutes les animations autour du patrimoine, et nous payons pourtant une quote-part à la Communauté de Communes du Piémont Oloronais dans le cadre d'une convention. Vous dites que nous avons créé un service, mais service c'est beaucoup dire, c'est une personne en contrat d'accès à l'emploi, un CAE, un contrat aidé qui ne coûte pas cher à la Ville d'Oloron Sainte-Marie et qui est financé simplement par le fait que nous n'avons pas renouvelé la convention. Voilà ce que je voulais vous dire.

Maintenant, la conclusion, en ce qui me concerne, c'est que cela n'est pas du tout l'objet du rapport présenté ici. Le rapport présenté ici vise à donner quitus en quelque sorte au Président de la Communauté de Communes de la gestion qui est la sienne et pas à juger un quelconque élu de cette Communauté de Communes, fut-ce le Maire d'Oloron Sainte-Marie.

En conclusion, si vous trouvez que nous avons trop d'ambition, j'ai envie de vous répondre comme l'un de vos confrères, Che Guevara qui disait : « *Soyons réalistes, exigeons l'impossible* ».

Nous sommes réalistes et nous essayons de faire du mieux que nous pouvons avec les moyens qui sont les nôtres.

**M. BAREILLE.-** Vous avez de sacrées fréquentations !

**M. LE MAIRE.-** J'ai d'excellentes fréquentations, Monsieur BAREILLE et vous n'êtes pas au bout de vos surprises.

Il n'y a pas de vote sur ce rapport, puisque c'est une information. L'information est faite. Je vous propose de passer au rapport suivant.

**M. GAILLAT.-** Puis-je répondre quelque chose ?

Le principe de voter est de partager entre tous ceux qui ont quelque chose à partager en commun, ce n'est pas le cas.

**M. LE MAIRE.-** Je retrouve de nombreuses choses à partager.

**M. GAILLAT.-** Quant à ce que vous dites, - mais l'avenir nous dira encore une fois, si vous avez raison ou pas - sur les aspects du patrimoine, je vous rappelle que si nous avons fermé le musée, comme vous dites, c'était à l'époque, en 2009, à la demande expresse de l'office du tourisme, car cela lui coûtait trop cher et qu'il n'avait personne pour les ouvrir.



**M. LE MAIRE.-** Nous les avons ouverts, et nos chiffres qui ne sont pas farfelus, donnent 10 000 visiteurs. Nous n'allons pas nous plaindre d'avoir 10 000 visiteurs qui viennent découvrir notre culture, nos traditions, notre histoire et qui, s'ils viennent en vacances ici, ont envie de connaître le pays dans lequel ils sont.

**M. GAILLAT.-** Personne ne peut contrôler ces chiffres bien évidemment, sauf vous. Continuez à avancer ces chiffres-là !

**M. LE MAIRE.-** Faites confiance au personnel de la mairie, Monsieur GAILLAT.

**M. GAILLAT.-** En tout cas, cela fait sourire tout le monde. Continuez comme cela.

**M. LE MAIRE.-** Pas les 10 000 visiteurs, ils sont très contents.

## **2. PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNAL (S.D.C.I.)**

**M. LACRAMPE.-** Monsieur le Maire informe que le Gouvernement a engagé une importante réforme de notre organisation territoriale qui vise à simplifier et à rationaliser nos institutions locales. Cette réforme s'est matérialisée par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République - dites loi NOTRe du 7 août 2015.

L'objectif de ce schéma est de renforcer les solidarités territoriales pour accompagner les communes et leurs établissements publics dans la mise en œuvre de leurs projets de territoire et favoriser une meilleure gestion et une mutualisation de leurs services. Il se traduit par une poursuite du mouvement de regroupement des communes, mais aussi par une réduction significative du nombre de syndicats intercommunaux et de syndicats mixtes.

Ce projet de schéma se compose de propositions de modifications de périmètre et de fusion d'EPCI à fiscalité propre dont le seuil a été relevé de 5 000 habitants à 15 000 habitants, ainsi que de propositions de dissolutions et de transformations de périmètre de syndicats intercommunaux et de syndicats mixtes.

Monsieur le Préfet a transmis à chaque maire et président d'EPCI le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, après l'avoir présenté aux membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale le 29 septembre 2015.

Le projet relatif au territoire du Haut-Béarn a, en outre, été présenté en Conseil des Maires de la Communauté de Communes du Piémont Oloronais par Monsieur le Sous-Préfet le 28 octobre 2015.

Dans un premier temps, il est demandé à chaque conseiller municipal d'émettre un avis simple sur ce projet dans un délai de deux mois, avis ne revêtant pas de portée décisionnelle.

Au terme de ces deux mois, le projet de schéma ainsi que l'ensemble des délibérations sont adressées à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale qui dispose de trois mois pour éventuellement amender le projet de schéma à la majorité des deux tiers de ses membres en exercice.

L'intégralité du projet est consultable en mairie ou téléchargeable sur le site cité dans le rapport. Il est, en outre, annexé au présent rapport sous forme de fichier CD-Rom.

Votre Assemblée est invitée à :

- **DONNER** un avis favorable au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale tel que présenté par Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques
- **APPROUVER** le périmètre de la future Communauté de Communes du Haut-Béarn tel que proposé,
- **EXIGER** que la ville centre d'Oloron Sainte-Marie soit membre de droit du bureau du futur EPCI.
- **AFFIRMER** que les services de la Commune ne seront pas dans un premier temps transférés, mais qu'il sera plutôt prioritairement réfléchi à leur rayonnement territorial au service du futur EPCI.
- **DEMANDER** que soit posé dès le démarrage des travaux de réflexion, le principe de solidarité financière pour tenir compte des charges de centralité de la commune d'Oloron Sainte-Marie

**M. LE MAIRE.-** Qui veut intervenir ?

**M. GAILLAT.-** Avant de démarrer, pouvez-vous vous ôter de l'idée que nous serions dans une campagne quelconque sur l'EPCI, alors que nos propos visent simplement à une modeste contribution pour tenter de faire réussir l'opération ? Est-ce possible ?

**M. LE MAIRE.-** Modeste alors !

**M. GAILLAT.-** Nous sommes au cœur d'une démarche qui, initiée en 2011 en application de la loi de 2010, devrait nous amener à la future Communauté de Communes fusionnée au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Nous connaissons les embûches de ce parcours et nous savons le chemin envahi par les ronces. Nous entendons les réticences et les craintes ; nous mesurons les obstacles à franchir. Mais nous restons convaincus que c'est l'avenir dans un environnement qui change plus vite que nos mentalités, dans un contexte financier qui impose de nous unir autour d'un objectif prioritaire et que nos attermoissements éventuels seront mis à notre déni par la population et par les jeunes générations qui y verront avec raison l'incapacité des élus à sortir de leur routine ou de leurs habitudes.

L'État, par le Préfet, nous propose à ce stade de donner l'avis sur un périmètre géographique dans lequel devra s'exercer le travail d'élaboration du futur EPCI. Ce périmètre est-il pertinent et cohérent en fonction de ses caractéristiques historiques et socio-économiques ? Notre réponse est oui, *a priori*, mais la suite de la démarche devra le démontrer.

Elle devra le démontrer dans sa capacité à agir dans l'intérêt du territoire et de ses habitants à égalité de droit pour tous pour les élus de toutes les communes selon le bon principe qu'il n'y a pas de hiérarchie immanente entre les cerveaux des élus du territoire.

Elle devra le démontrer aussi dans sa force d'attractivité vis-à-vis des autres territoires qui sont réunis pour atteindre les dimensions indispensables désormais à l'efficacité de l'action dans la relation avec les futurs conseils régionaux.

Elle devra le démontrer également dans la construction d'un véritable esprit communautaire et de nouvelle solidarité.

Jusqu'à-là, tout ira bien. Nous sommes tous d'accord, j'imagine, si votre habitude de toujours vouloir tirer la couverture à vous et donc à votre majorité ne venait pas déjà obscurcir la démarche de façon très inopportune.

**M. LE MAIRE.-** Ce n'est vraiment pas possible ! Il ne vous vient pas à l'idée que cela puisse être un travail d'équipe.

**M. GAILLAT.-** Donc, quand on lit votre délibération, vous osez exiger un droit que n'auront pas les autres communes pour être membre du Bureau. Mais réalisez-vous que, ce faisant, vous foulez aux pieds la démocratie en exigeant un droit qui vous exonérerait de l'accord des autres communes ? Personne n'aurait osé cet impromptu antidémocratique, sauf vous. Heureusement, c'est illégal. Mais il est facile d'imaginer comment votre exigence inappropriée sera reçue par les autres communes. Croyez-moi, elles n'ont pas besoin de ce chiffon rouge.

De même, votre affirmation sur l'éventuel transfert est inutile, puisque prévue dans la loi et totalement dénuée de sens avant le travail en commun qui en décidera.

Enfin, la solidarité financière, si elle fait partie de l'aspect communautaire, doit s'exercer pour toutes les communes et pas seulement pour Oloron Sainte-Marie qui, par cette demande, ne fait qu'affirmer d'emblée sa volonté d'abonder ses seuls intérêts au mépris des autres.

En tout cas, si, pour toutes les autres communes, il fallait encore lever une ambiguïté sur votre conception féodale des rapports entre les communes du territoire, c'est fait. Et tant pis pour les relations de défiance qui ne manqueront pas dorénavant contre vous et votre majorité.

Celles et ceux qui, parmi vous, ont assisté samedi au travail en commun des 5 EPCI, ont entendu les craintes et les réserves vis-à-vis de notre Ville plus que soupçonnée de vouloir être le principal bénéficiaire de cette réforme. Pas besoin d'en rajouter par ces exigences qui ne font que renforcer ces réticences que nous connaissons depuis longtemps, et auxquelles vous et votre majorité allez donner raison par cette délibération.

Alors, dans l'intérêt bien compris de notre commune, de nos élus et de la démarche en cours, retirez cette exigence, cette affirmation et cette demande, nous ne dirons à personne que vous avez imaginé tenter de le faire et votre Conseil municipal votera à l'unanimité les périmètres proposés par l'État.

Sinon, comme nous ne voterons pas cette disposition, nous voterons contre votre délibération, tout en affirmant notre accord au schéma du Préfet.

Mais comme vous le clamez souvent, nos propos, vous n'en avez cure. Alors peut-être serez-vous plus sensible à ceux des évangiles repris par Saint Augustin que je livre à votre réflexion : *« Ce n'est pas pour être servi que je suis venu, mais pour servir. Quand on a reçu l'autorité sur les autres, on ne doit pas plus en tirer gloire que si on était affecté à l'emploi de leur laver les pieds ».*

**M. LE MAIRE.-** Mais nous sommes dans l'œcuménisme, ce soir, Monsieur GAILLAT, je cite Che Guevara et vous Saint-Augustin, c'est la semaine où tout le monde se retrouve à partager des cultures différentes.

Je regrette simplement votre attitude permanente d'agressivité à mon égard qui devient une attitude d'attaque personnelle à tout instant, m'accusant de tout, à tout instant, alors que je me contente simplement de faire mon travail qui est celui de défendre la Ville d'Oloron Sainte-Marie dont j'ai été élu, que cela vous plaise ou pas, comme Maire.

Vous me dites que nous avons des exigences inappropriées : je pourrais dire la même chose de la part de l'État, du Gouvernement que vous soutenez, qui a décidé de modifier

toute l'organisation territoriale de notre pays, sans nous demander notre avis. Je pourrais dire exactement la même chose de Monsieur le Préfet qui nous a fait part du schéma qu'il a lui-même déterminé sans nous demander au départ ce que nous en pensions. Aujourd'hui, il nous demande de donner un avis. Il nous questionne, certes, sur le périmètre et donc, nous pourrions nous contenter de dire : vous avez affirmé être pour le périmètre, nous sommes pour le périmètre. Le fait qu'Oloron Sainte-Marie, capitale du Haut-Béarn soit dans une intercommunalité qui, historiquement, vous l'avez dit, regroupe les vallées et Oloron Sainte-Marie, est une marque de bon sens. Sur le territoire, nous sommes d'accord.

Mais puisqu'il nous est demandé d'aller au-delà et de donner notre avis, permettez quand même que nous puissions avoir notre sentiment sur l'organisation à venir. Vous dites que c'est une marque de grand orgueil, de méconnaissance totale de la réglementation et d'exigence inappropriée, que de demander que la Ville d'Oloron Sainte-Marie, qui a quand même, que vous le vouliez ou non, des charges de centralité, dans ce territoire, dans le sens où elle est un peu différente des autres communes du territoire, soit membre de droit du Bureau. Mais, ce n'est pas nous qui le disons, c'est le rapport qui vous a été envoyé et je vais vous le lire :

*« Organisation à un seul niveau : le Bureau peut être organisé en un ou deux niveaux. En un seul niveau, il comporterait 16 membres, 1 pour les communes rurales du Piémont Oloronais, 1 pour Oloron et 10 au prorata de la population des territoires avec au moins 1 délégué, etc. ».*

Si vous aviez regardé le CD-Rom qui vous a été distribué, vous auriez vu que la question se pose et qu'il fallait y répondre. Puisque dans la proposition du Préfet, cette remarque figurait, il était de bon ton à nos yeux de dire ce que nous en pensions. Je vous donnerai le document tout à l'heure.

Deuxièmement, s'agissant des services de la commune, nous avons trop vécu douloureusement, et vous venez d'en parler, le transfert non réfléchi du service patrimoine à la Communauté de Communes pour nous retrouver sans aucune politique patrimoniale dans cette Ville, pour avoir un minimum de méfiance. Donc, nous pensons qu'avant de nous défaire de la matière grise que nous avons dans cette mairie, notamment au niveau de notre ingénierie, il serait de bon ton de la mettre à la disposition sous forme de mutualisation des offres de collectivités et, dans un second temps, s'il apparaît que cette Communauté de Communes fonctionne bien, a besoin de moyens supplémentaires, effectivement de transférer nos moyens, mais seulement dans un second temps.

Et enfin, nous pensons que rappeler qu'une Ville qui a des charges de centralité se doit d'avoir des moyens financiers conséquents, ce n'est pas tromper le territoire, ni tromper les Oloronais. C'est simplement leur dire : attention, nous avons fait à l'époque un transfert de notre taxe professionnelle sur lequel nous n'avions pas décidé de mettre en place la dotation de solidarité parce que les six premières années de mandat nous ne savions pas où nous allions et qu'il s'agissait d'avoir d'une vision réelle du budget de la Communauté de Communes du Piémont Oloronais avant d'y penser et, depuis lors, il s'est avéré que cette dotation n'a jamais été mise en œuvre et que les moyens financiers que la collectivité intercommunale peut allouer à notre Ville n'ont jamais évolué.

Donc, nous disons tout simplement que, puisque nous en sommes au stade de la réflexion et au stade où les uns et les autres donnent leur avis sur cette future intercommunalité, il n'est pas inutile de rappeler les deux ou trois principes, l'un en termes de représentativité,

et en termes d'organisation du personnel et l'autre en termes de solidarité financière, qui nous paraissent importants. Et puis, le Préfet en fera ce qu'il voudra. Puisque, de toute façon, c'est la Commission Départementale de Coopération Intercommunale qui statuera et que nous serons placés devant le fait accompli. Néanmoins, nous l'aurons dit.

**M. GAILLAT.-** Comme à chaque fois, beaucoup de bruit autour de cela. Revenons au sujet. L'élément principal choquant pour toutes les communes du territoire, c'est votre demande d'être membre du Bureau de droit sans passer par un vote démocratique.

**M. LE MAIRE.-** C'est l'application du texte du Préfet, Monsieur GAILLAT. Vous l'avez là.

**M. GAILLAT.-** Absolument pas ! Le Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil communautaire non seulement le droit, mais charge à lui d'élire le Bureau comme il en a envie et je n'imagine pas...

**M. LE MAIRE.-** Lisez-le, vous répondez sans lire. Vous ne savez pas.

**M. GAILLAT.-** Je parle du Code Général des Collectivités Territoriales.

**M. LE MAIRE.-** Je vous parle du texte du Préfet, celui sur lequel nous votons ce soir.

**M. GAILLAT.-** J'ai vu le CD-Rom, c'est au futur Conseil communautaire à élire son Bureau, point.

Évidemment, si la démocratie est souvent intelligente, - et on est beaucoup plus intelligent à plusieurs que seuls -, la Ville d'Oloron Sainte-Marie en tant que ville centre aura de fait une place, mais encore faut-il passer par le vote du Conseil communautaire et être capable de l'accepter.

**M. LE MAIRE.-** Nous voterons sur des noms et pas sur des postes.

**M. GAILLAT.-** Cette demande est complètement inappropriée et ne va faire que tendre encore plus le climat entre les communes et la ville centre, nous avons pu le vérifier samedi, et elle est contre positive sur ce que vous voulez obtenir et qui vous paraît normal, pour le futur Conseil communautaire. Donc, nous vous demandons de le retirer.

Deuxièmement, quand vous accusez le Gouvernement de vouloir faire ces modifications, vous oubliez que ce qui se passe aujourd'hui est consécutif à la loi de 2010 tout simplement, qui n'a pas été modifiée, à part la partie sur le conseiller territorial, et c'est aujourd'hui l'application de la loi de 2010 qui nous amène au schéma proposé tout simplement. Vous voyez que là, il y a une continuité républicaine entre les différents gouvernements et les différents élus qui siégeaient ou dans le précédent gouvernement ou dans l'actuel.

Autre exemple sur l'ingénierie et l'intelligence, en prenant cet exemple sur le service du patrimoine, je vous rappelle que la démarche lancée par les 5 communautés de communes qui était une démarche fédératrice du patrimoine, incluait la Ville d'Oloron, et lors de l'élection, il vous suffisait de venir siéger en tant que Ville d'Oloron Sainte-Marie au comité de pilotage du Pays d'Art et d'Histoire, éventuellement réorienter les actions et en proposer d'autres, si cela ne vous convenait pas, mais en tout cas, montrer votre volonté de travailler en commun avec les autres. Vous avez préféré l'ignorer, faire votre propre service, créer vos propres actions, revenir six ans en arrière, c'est votre choix. Assumez-le, très bien, les autres ont compris, ne vous inquiétez, tout le monde a compris.

En tout cas, nous disons haut et fort ce soir que les demandes que vous faites, les exigences que vous démontrez sont absolument contre-positives dans l'intérêt de la démarche. Donc, nous vous demandons de les retirer. Ainsi, le Conseil municipal d'Oloron votera à l'unanimité le projet de schéma.

**M. BAREILLE.-** A la quasi-unanimité !

**M. GAILLAT.-** A la quasi-unanimité le projet de schéma et tout le monde s'en trouvera très bien et nous aurons répondu aux craintes et réticences des communes avoisinantes et des communes de l'ensemble du territoire. Voilà ce que nous disons tout simplement.

**M. LE MAIRE.-** Monsieur BAREILLE ?

**M. BAREILLE.-** Nous parlions d'unanimité. Concernant les points qui ont été avancés, avec Aurélie GIRAUDON, nous n'entendons pas du tout exiger que la ville centre d'Oloron Sainte-Marie soit membre de droit du Bureau de l'EPCI, je ne vais pas rajouter cette question. Elle vient d'être traitée. Nous vous demandons effectivement de retirer cette exigence, mais nous n'entendons pas du tout affirmer que les services de la commune ne seront pas dans un premier temps transférés, mais qu'il sera plutôt prioritairement réfléchi à un rayonnement territorial au service du futur EPCI et nous n'entendons pas non plus demander que soit posé dans le démarrage des travaux de réflexion le principe de solidarité financière pour tenir compte des charges de centralité de la Commune d'Oloron Sainte-Marie.

Nous sommes, de manière unanime, dans le groupe d'opposition demandeur du retrait de ces dispositions. Mais j'en reviens au fond de la délibération qui est d'abord de donner un avis favorable au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale tel que présenté par Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques et là, nous n'entendons pas non plus donner un avis favorable.

Nous allons préciser les raisons de fond et de forme qui tiennent notamment à la manière dont la loi NOTRe a été élaborée, votée et par rapport à un certain nombre d'éléments qu'elle contient. J'ai noté d'ailleurs, vous avez une idée critique, mais que, sans état d'âme, vous allez néanmoins, vous l'avez dit, voter, puisque vous souhaitez une délibération qui approuve malgré, dites-vous, la démarche telle qu'elle est menée par le Préfet et le contenu de cette loi. Je souligne à nouveau ce qui vient d'être dit au préalable et que vous avez reconnu, c'est-à-dire l'affiliation directe entre la loi NOTRe et la loi de 2010, qui a été la loi élaborée par votre sensibilité politique. Donc, il est évident que vous ne faites pas de grand écart, mais que vous restez fidèles précisément au projet de loi élaboré en 2010.

Avec Aurélie GIRAUDON, nous allons vous préciser les raisons pour lesquelles nous voterons contre cette délibération :

**Mme GIRAUDON.-** Si nous avons décidé de voter contre, c'est parce que nous pensons que :

☛ La réforme territoriale devrait s'appuyer sur un bilan partagé de l'application des lois de décentralisation et elle ne peut se concevoir que globalement en commençant par la révision des compétences et des conventions.

☛ Elle devrait faire aussi l'objet d'un grand débat républicain sanctionné par un référendum.

☛ Elle devrait s'accompagner d'une indispensable réforme fiscale, mais le Gouvernement a fait le choix inverse en agissant plutôt au pas de charge.

Pour notre part, depuis le début, c'est la philosophie et l'architecture de cette réforme que nous contestons, des super régions, des super métropoles, des super intercommunalités, des départements avec des communes vidées de leur substance. Cette fuite en avant autour des grandes entités à échelle concurrentielle se traduira par un bouleversement de notre édifice républicain qui sera très certainement lourd de conséquences.

**M. BAREILLE.-** Je terminerai en disant que, de surcroît, il est vrai qu'il y a dans ce débat un grand absent : la population. Vous écoutez Monsieur le Maire ?

**M. LE MAIRE.-** Je ne fais que cela. Je vérifie juste un point.

**M. BAREILLE.-** Donc, je disais qu'il est vrai que dans ce débat le grand absent est la population elle-même, puisque toutes ces mesures qui existaient, y compris dans les projets de loi sur les consultations, les référendums, ont été écartées au profit de décisions prises par des seuls élus au moment où les citoyens aspirent, au contraire, à être davantage associés aux décisions qui sont prises pour leur avenir. Notre vision est claire, nous défendons la décentralisation au service de nos concitoyens et organisée en fonction du principe de proximité, en somme les décentralisations qui renforceraient notre démocratie locale et pas l'inverse.

**M. LE MAIRE.-** D'accord. Pour que les choses soient bien claires par rapport à ce que vous venez de dire, Monsieur BAREILLE, je n'ai pas critiqué le rapport du Préfet, j'ai discuté de la méthode et j'ai dit que j'étais d'accord avec le fond, c'est-à-dire le choix du territoire tel qu'il a été fait.

**M. BAREILLE.-** Je fais observer que je ne me suis pas exprimé sur le périmètre du territoire, parce que c'est certainement la question la moins importante et c'est bien ce que l'on va faire au niveau du territoire, les moyens de ce que l'on pourra y faire et la proximité avec les populations, alors que cette préoccupation n'est pas pour l'instant prise en compte.

**M. LE MAIRE.-** Vous nous demandez de retirer tous les points de précaution que nous voulions mettre en avant pour que le niveau préfectoral soit, dès à présent, au courant quand même des craintes que nous avons et des mesures que nous souhaiterions voir prendre. J'ai noté que vous avez un peu raison et que le terme « exiger que » est un peu fort. Je propose de modifier le rapport et de marquer « *souhaiter que la ville centre d'Oloron Sainte-Marie soit membre de droit du bureau futur EPCI* » comme le suggère la page 31 du document qui nous a été soumis par Monsieur le Préfet.

Mais nous ne retirerons pas ces éléments-là. Nous mettons le rapport aux voix tel qu'il est. Vous allez donc voter contre...

**M. GAILLAT.-** Il n'y a aucune différence de nature entre « exiger d'être membre de droit » et « souhaiter être membre de droit ».

**M. LE MAIRE.-** On n'exige pas de l'État quand c'est lui qui décide, donc, on souhaite.

**M. GAILLAT.-** Ce n'est pas l'État qui décide, c'est le futur Conseil communautaire. Membre de droit, cela n'existe pas.

**M. LACRAMPE.-** Une petite précision : je ne souhaite pas en rajouter dans le débat de ce soir, car nous aurons le même débat la semaine prochaine au Conseil Communautaire, le 2 décembre, nous aurons à émettre un avis simple sur le périmètre.

Je veux tout simplement rappeler deux choses : dans l'organisation statutaire, dans la composition du futur Conseil communautaire, l'article 52-11 (je ne donne pas les annexes) prévoit que la répartition sera effectuée en trois étapes, bien évidemment c'est le Conseil communautaire dans sa future configuration qui en décidera :

- . Répartition à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne,
- . Attribution d'un siège à chaque commune qui va en bénéficier.
- . 10 % des sièges issus de cette répartition attribués.

Pour ceux d'entre nous qui étions l'autre soir, - vous l'avez retrouvé dans le document qui vous a été envoyé dans le CD-Rom - à la présentation faite par le Sous-Préfet, à titre d'exemple d'organisation opérationnelle, le Bureau peut être organisé à un ou deux niveaux, organisation à un niveau qui comporterait 16 membres, à raison de 1 par vallée : Ossau, Aspe, Barétous et Josbaig, 1 pour les communes rurales du Piémont Oloronais, 1 pour Oloron Sainte-Marie (c'est écrit en toutes lettres dans la proposition qui est faite par le Préfet).

Je m'arrêterai là, car nous aurons à nouveau ce débat la semaine prochaine tranquillement et sereinement.

**M. LE MAIRE.-** Cela comprend le choix des hommes et la représentativité des territoires qui peut très bien être prévue par un règlement intérieur.

**M. GAILLAT.-** Le Préfet peut prendre ce que nous appelons une modélisation du terrain. Cela pourrait être cela, mais cela peut être autre chose.

**M. LE MAIRE.-** C'est pour cela que nous proposons autre chose !

**M. GAILLAT.-** En tout cas, ce sur quoi nous ne transigerons pas, c'est le respect de la démocratie locale et le respect de la démocratie locale consiste à confier au futur Conseil communautaire la manière dont il veut s'organiser, dont il veut composer son Bureau et qui il veut élire. C'est le problème désormais du Conseil communautaire et nous entendons qu'il puisse s'exprimer librement.

En exigeant de vous de retirer cela, quelque part nous vous rendons service.

**M. LE MAIRE.-** Je vous remercie, j'y suis très sensible. Mais pour autant, nous n'allons pas le retirer.

**M. GAILLAT.-** C'est surtout rendre service à la Ville d'Oloron Sainte-Marie.

**M. LE MAIRE.-** Vous laisserez le soin à la Ville d'Oloron Sainte-Marie de choisir.

**M. GAILLAT.-** En tout cas, pour nous, souhaiter ou exiger, c'est la même chose, un membre de droit n'existe pas et ne doit pas exister.

**M. BAREILLE.-** Je voterai contre de toute façon, mais si vous êtes conséquent par rapport au retrait du terme « exiger », à ce moment-là, vous devriez écrire : « *souhaiter que la ville centre d'Oloron Sainte-Marie soit membre du bureau* » mais pas membre de droit. Si vous laissez l'expression « membre de droit », vous n'atténuez rien en retirant le terme « exiger ».

**M. LE MAIRE.-** Nous n'allons pas tout modifier tout le temps. Nous allons mettre « souhaiter » au lieu d'exiger car, effectivement, on n'exige pas.



**Mme NAVARRO.-** Personnellement, ce qui va être voté, c'est surtout la limite du territoire, je ne m'associe aucunement à l'opposition, mais j'estime que ce grand territoire met en danger, par le transfert des compétences, certains postes de différentes communes, je pense notamment aux compétences scolaires, j'ai peur que les vallées, c'est-à-dire les plus petites écoles perdent leurs écoles simplement par ce transfert.

Je ne m'associerai pas au vote, et je tiens à faire remarquer la raison de mon vote.

**M. UTHURRY.-** Si je peux intervenir dans ce débat interne à la majorité, il n'y a aucune raison pour que la Communauté de Communes intervienne...

**M. LE MAIRE.-** Nous en avons déjà parlé, Madame NAVARRO parle, après en avoir parlé avec nous. N'oubliez pas que cela soit une surprise pour nous.

**M. UTHURRY.-** Il n'y a pas de souci, mais il n'y a aucun effet mécanique non plus pour que la compétence scolaire...

**Mme NAVARRO.-** J'ai pris cet exemple-là, car c'est celui qui nous était donné. Il y a d'autres exemples ; je ne suis pas pour des transferts comme ceux-là.

**M. ADAM.-** Je voudrais dire deux mots, je ne vais pas m'associer au vote de la majorité, je vais voter contre...

**M. BAREILLE.-** Je me sens encerclé !

**M. LE MAIRE.-** Attention, Monsieur BAREILLE, vous êtes bientôt minoritaire !

**M. ADAM.-** En étant encerclé, on risque de tourner en rond.

Lors de sa venue pour présenter à la Communauté de Communes du Piémont Oloronais son projet d'organisation territoriale, j'avais exprimé à Monsieur le Préfet mes regrets de n'avoir aucune information concernant l'équilibre entre autres économique entre les différents territoires. Mon but n'était pas de m'opposer à ce projet. Mon interrogation portait notamment sur le fait de savoir si le projet qu'il nous présentait était équilibré ou s'il n'aurait pas été également judicieux par exemple (sentiment d'ailleurs partagé par d'autres) d'y ajouter la Communauté de Communes de Navarrenx pour rééquilibrer entre autres la partie du Piémont.

Sur toutes ces questions, il n'y a pas eu de réponses véritablement argumentées, sinon que de faire prévaloir coûte que coûte son point de vue initial, à savoir 5 intercommunalités : la vallée d'Aspe, le Barétous, Josbaig, Ossau et le Piémont Oloronais.

Ce point de vue est encore défendu une fois de plus aujourd'hui par l'autorité préfectorale, malgré la volonté évidente et clairement affichée de la Vallée d'Ossau de rester à l'écart de ce périmètre de fusion.

Un point me gêne énormément dans cette démarche, c'est la précipitation. Alors qu'après des mois et des mois d'atermoiements, la loi NOTRe n'a été votée que le 7 août 2015, décrets et circulaires d'application ne sont pas encore publiés, certains étant espérés, semble-t-il pour la fin de l'année, ce qui laisse peu de recul pour en mesurer les véritables impacts. D'autres collectivités d'ailleurs se sont prononcées contre le projet de réorganisation car, à ce jour, par exemple, des doutes sur l'avenir des syndicats d'eau et d'assainissement et sur des regroupements pédagogiques existaient et « quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup »

**M. UTHURRY.-** Belle référence !

**M. ADAM.-** Personnellement, je ne voterai pas cette délibération, j'ai eu le sentiment que lors de sa venue, Monsieur le Préfet était là non pas pour que nous puissions discuter utilement de sa proposition, mais qu'il voulait nous l'imposer, comme il a pu le faire en d'autres occasions sur d'autres sujets. Ce vote est un vote d'avis. Il ne sert strictement à rien.

En votant contre, je laisse à Monsieur le Préfet le soin d'assumer jusqu'au bout la responsabilité d'une décision qu'il veut à tout prix nous imposer.

**M. LE MAIRE.-** Puisque ce vote ne sert à rien, je vais mettre la délibération aux voix et nous allons nous en débarrasser.

Qui est contre le rapport ? 11 voix contre. Pas d'abstentions. 22 voix pour.

**M. GAILLAT.-** Pour compléter, je voudrais qu'on note que nous sommes 11 contre la délibération et je voudrais que l'on note aussi combien il y a de voix pour le périmètre.

**M. LE MAIRE.-** Avec le compte rendu du vote, nous pourrions dire que, globalement, en dehors de 4 personnes, tout le monde était pour le périmètre...

**M. BAREILLE.-** Vous avez semé la discorde !

**M. LE MAIRE.-** C'est ce qui fait mon charme !

**M. BAREILLE.-** Je n'y résiste pas !

**M. LE MAIRE.-** 28 voix ont voté pour le périmètre.

*Le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale est adopté.*

Monsieur ROSENTHAL n'étant pas encore arrivé, je dois présenter le rapport 3.

### **3. AMENAGEMENT DE LA R.D. 6: ECHANGE FONCIER ENTRE LA COMMUNE D'OLORON SAINTE-MARIE ET LE DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES.**

**M. LE MAIRE.-** C'est la réalisation de la liaison Gabarn/Pont Laclau.

La Ville d'Oloron Sainte-Marie doit céder au Département un certain nombre de parcelles. Le Département restitue à la Ville d'Oloron d'autres parcelles et cela se traduit par une soulte à la charge du Département, donc au bénéfice de la Ville d'Oloron Sainte-Marie de 102 675 €, auxquels il convient d'ajouter des intérêts à un taux tout à fait intéressant de 7,5 % à partir du jour de la prise de possession effective du bien, à savoir le jour de l'engagement des travaux jusqu'au jour du règlement définitif.

Autrement dit, nous avons un bénéfice dans l'opération de 102 675 € qui nous concerne avec 7,5 % d'intérêt intervenu depuis le démarrage de l'opération, ce qui représente en réalité 60 000 € que l'on trouve en DM après en produits exceptionnels divers.

Au total, le Département va nous payer 162 675 € au vu de cette délibération, si vous l'adoptez.

**Mme GASTON.-** Donc, c'est bien 170 000, moins...

**M. LE MAIRE.-** 170 000 € c'est le chiffre qui avait été prévu au Budget Primitif et comme nous sommes dans une DM et que nous connaissons maintenant les chiffres exacts, nous avons marqué 162 675 €. Quand les 170 000 € avaient été prévus, les relevés

de géomètres n'avaient pas encore été réalisés. Maintenant, ce sont les chiffres exacts et ce n'est plus la prévision budgétaire.

**Mme GASTON.-** Dans le tableau, on voit : Département - 170 000 €.

**M. LE MAIRE.-** Je vous propose de voter ce rapport et ensuite, nous parlons de la DM et je vous donne l'explication.

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité.

*L'aménagement de la R.D. 6 : échange foncier entre la Commune d'Oloron Sainte-Marie et le Département des Pyrénées-Atlantiques est adopté à l'unanimité*

**M. UTHURRY.-** A l'avenir, lorsque vous présenterez ce type de rapport...

**M. LE MAIRE.-** Cela ne se produira plus.

**M. UTHURRY.-** Pourrions-nous bénéficier d'un plan d'aménagement cadastral pour situer les choses ?

**M. LE MAIRE.-** Bien sûr, c'est la route départementale avec les bouts de terrain qui existent sur les côtés. Il est arrivé qu'il faille acheter un champ entier uniquement pour faire passer la route au milieu et dans ce champ, que s'est-il passé ? La Ville a acheté le champ, je prends un exemple schématique, le Conseil général nous rachète aujourd'hui toute la bande de roulement et nous restons propriétaires des trottoirs et des délaissés sur le côté, comme certains d'ailleurs que nous revendons ce soir.

Effectivement, il peut y avoir un plan de masse, c'est le linéaire de la route qui a laissé des délaissés. Certains terrains ont été achetés par le Département et il nous revend les délaissés. Certains ont été achetés par la Ville par anticipation et le Département nous rembourse.

Donc, si vous regardez la DM, vous retrouvez les éléments sur le compte 2111 01 509 en investissements dépenses : acquisition foncière 63 453 €, c'est ce que nous allons acheter au Conseil général. C'est la partie de terrain du Conseil général qui nous revient. En bas, vous avez le produit des cessions d'immobilisations pour 166 128 €, c'est cela qui constituait les 170 000 € et qui devient, après documents d'arpentage, 166 128 € pour les parcelles qui sont vendues par la Ville au Conseil général. Nous sommes bien d'accord que 166 128 € moins 63 453 €, nous arrivons à 102 675 € que vous trouvez dans la délibération précédente. Et si nous appliquons les intérêts de 7,5 %, nous pouvons à peu près inscrire, (à peu près car nous ne connaissons la date exacte à laquelle l'acte sera signé et que c'est ce jour-là que cela s'arrêtera) 162 675 €, ce que vous avez dans le rapport précédent et que vous retrouvez dans la DM. Est-ce clair ?

#### **4. DECISION MODIFICATIVE N° 3.**

**M. DALL'ACQUA.-** Votre Assemblée est invitée à voter les ouvertures de crédit en dépenses et en recettes ci-après :

##### **SECTION INVESTISSEMENT :**

**En dépenses**, nous sommes sur un total de 139 401 € et **en recettes** à l'équilibre à la même somme : 139 401 €.

##### **SECTION FONCTIONNEMENT :**

Là aussi, **en dépenses**, nous avons des rémunérations principales, des modifications sur des imputations, des fournitures administratives, nous sommes là aussi à l'équilibre en dépenses et en **recettes** à hauteur de 97 835 €.

**M. LE MAIRE.-** Avez-vous des remarques ? Des questions ?

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité.

*La décision modificative n° 3 est adoptée à l'unanimité.*

## **5. PLAN DE CESSION DES BATIMENTS COMMUNAUX**

### **5A. CESSION DE LA MAISON « LACAMPAGNE » IMPASSE JACQUES CALLOT.**

**M. LE MAIRE.-** C'est typiquement un terrain qui avait été acquis avec la maison pour réaliser justement la déviation.

**Mme DEL PIANTA.-** Le 9 novembre 2015, l'agence Iluro Sotheby's a transmis pour ce bien une offre de Mme CUYEU et de Mme KICKEN à hauteur de 66 000 € net vendeur.

L'évaluation du bien par le Service des Domaines s'élève à 77 000 €.

Au regard des nombreux investissements, Monsieur le Maire propose d'accepter l'offre.

Il est rappelé que, conformément aux engagements pris lors du récent Conseil municipal, la locataire a été préalablement relogée dans des conditions financières plus avantageuses.

Votre Assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** la cession du bien aux conditions ci-énoncées.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant
- **PRECISER** que les frais d'agence inhérents à la vente seront supportés par l'acquéreur.

**M. LE MAIRE.-** Avez-vous des remarques ?

**M. BAREILLE.-** Nous vous rendons acte et vous remercions pour la personne concernée qui a été correctement relogée.

Puisque j'étais intervenu à l'époque, je me dois de le faire à nouveau aujourd'hui. Ceci étant, le prix de vente pour nous pose question et nous voterons contre avec Madame GIRAUDON la proposition que vous formulez, ceci pour deux raisons. Certes, nous avons bien vu l'estimation par les Domaines, mais si nous remontons à un document que vous avez réalisé le 25 septembre 2014 avec la liste des biens et leur évaluation à votre niveau, vous étiez sur une évaluation à 84 700 €, c'est bien cela ?

Par ailleurs, il est indiqué dans la délibération qu'au regard des nombreux investissements à effectuer, certes, les Domaines l'ont vu...

**M. LE MAIRE.-** Non. Ils ont évalué de l'extérieur, comme ils font pour les trois quarts des biens qu'ils évaluent avec un prix moyen.

**M. BAREILLE.-** Vous précisez les 84 700 € ?

**M. LE MAIRE.-** D'abord, le service des Domaines fait une évaluation du bien à 77 000 €, nous proposons de vendre à 66 000 € qui est la part que peuvent payer

Mme CUYEU et Mme KICKEN et nous observons que cela se situe dans la fourchette de 30 % qui est négociable directement par la mairie. Nous sommes à 15 %, je veux dire que nous sommes dans une discussion tout à fait légale.

Deuxièmement, l'évaluation de 84 000 € portait de mémoire, nous allons vérifier, sur la totalité de l'emprise foncière. Or, Madame CUYEU et Madame KICKEN n'achètent que la maison et le bout de terrain qui est devant et laissent à la Ville qui va mettre en vente en terrain à bâtir le terrain qui est à côté. Nous ne sommes plus du tout sur le même bien que celui qui était vendable initialement, puisqu'elles n'achètent que la partie bâtie et un peu de terrain devant.

**Mme GIRAUDON.-** Donc le terrain à côté... ?

**M. LE MAIRE.-** Le terrain à côté ne coûte pas très cher, parce que d'après le Plan Local d'Urbanisme, il n'est pas constructible pour une maison, mais uniquement pour des garages ou éventuellement un atelier et nous nous retrouvons avec une évaluation qui est évidemment moindre qu'un terrain à bâtir dans un lotissement paisible, beau et arboré, ce qui n'est pas du tout le cas.

Deuxièmement, nous n'allons pas nous raconter d'histoire. Nous sommes au bord de la future entrée de ville et malgré tout, ce n'est pas l'endroit le plus agréable sur le plan sonore que l'on puisse imaginer, même s'il y a des murs antibruit. Effectivement, les biens à cet endroit-là n'ont pas forcément la même valeur. J'observe quand même que nous les vendons au moins. Nous n'allons pas comparer.

Et quant à Madame BALLVERDU, je vous remercie d'avoir souligné le fait que nous avons pu la reloger, car non seulement nous avons pu la reloger dans des conditions qui visiblement la satisfont, mais en même temps, avec une baisse de loyer conséquente, puisque son loyer est passé de 400 € à 250 €, ce qui, me semble-t-il, est une action sociale pour le coup plutôt positive.

**M. BAREILLE.-** Donc, je n'aurai pas perdu mon temps.

**M. LE MAIRE.-** Vous n'avez pas perdu votre temps. Mais je vous rassure, vous ne faisiez que relayer la préoccupation que nous avons déjà préalablement.

**M. BAREILLE.-** Compte tenu de vos explications, nous nous abstenons.

**M. LE MAIRE.-** Merci Monsieur BAREILLE.

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Pas de voix contre. Qui s'abstient ? 2 abstentions et 31 voix pour.

*La cession de la maison « Lacampagne » impasse Jacques Callot est adoptée.*

## **5B. CESSION DU BATIMENT INDUSTRIEL DU GABARN SIS A ESCOUT**

**M. MARQUES.-** La Commune est propriétaire d'un bâtiment industriel sur la zone d'activité du Gabarn cadastré sur la parcelle D 349, implanté sur une parcelle de 1 170 m<sup>2</sup>.

L'évaluation du bien par le service des Domaines s'élève à 370 000 €.

Monsieur NAYA a formulé pour ce bien, en date du 9 novembre 2015, une offre à hauteur de 270 000 € net vendeur.

Monsieur le Maire propose d'accepter l'offre telle que présentée par Monsieur NAYA.

**M. LE MAIRE.-** Avez-vous des questions ?

**M. UTHURRY.-** Qu'est devenu l'engagement qui avait été pris lors de la première délibération que nous avons de reloger l'entreprise HABIA ?

**M. LE MAIRE.-** D'abord, l'entreprise HABIA n'était pas là, elle était à Légugnon et si le prix baisse de 370 000 € à 270 000 €, c'est parce que nous avons réussi à obtenir que M. UROS, le dirigeant de l'entreprise HABIA, aille s'installer dans cet atelier à Escout. Dans les prochaines semaines, l'entreprise déménagera là-bas, ce qui nous permettra à la fois de vendre à M. VILLANUA, comme vous l'avez noté la dernière fois, l'atelier que nous avons à Légugnon et en même temps, de vendre à Monsieur NAYA, dans les conditions exposées, ce bâtiment et cela, dans les mêmes conditions financières.

**M. GAILLAT.-** Pourquoi avez-vous retiré la délibération ?

**M. LE MAIRE.-** Parce qu'il y a eu une erreur de frappe. La délibération que vous aviez portait sur 260 000 € et c'est passé à 270 000 €.

**M. GAILLAT.-** La délibération que nous avons reçue...

**M. LE MAIRE.-** ...portait sur 260 000 €. Ah, vous demandez pourquoi on ne l'a pas remise. C'est en raison de l'informatique. Je m'engage, et je vous le dis, je reçois M. UROS demain ou après-demain, tout est réglé, nous aurons tous les courriers d'acceptation de toutes les parties, l'entreprise sera implantée là et les emplois seront sauvegardés dans des conditions tout aussi favorables et même meilleures sur le plan de l'atelier.

**M. GAILLAT.-** Donc, dans l'affichage, la délibération sera modifiée.

**M. LE MAIRE.-** Nous n'allons pas l'afficher car la délibération porte sur la vente d'un bâtiment industriel. C'est bon. C'est juste pour information que nous vous disons que l'entreprise HABIA s'y installait et ceci pour répondre à la préoccupation qui était la vôtre la dernière fois. De la même manière que pour Madame BALLVERDU nous aurions pu vendre l'immeuble en la laissant dedans ou en la mettant ailleurs. Nous préférons par transparence et par esprit démocratique vous donner tous les éléments.

Je peux vous dire qu'effectivement l'entreprise HABIA s'installera là-bas.

**M. BAREILLE.-** Observation et question là aussi : comme la délibération précédente n'a rien à voir avec la personne ni avec la qualité des acquéreurs auparavant et de l'acquéreur actuel, toujours au regard du document du 25 septembre 2014, vous aviez fait là une estimation à 450 000 €...

**M. LE MAIRE.-** Il ne faut plus vous référer au document de 2014 qui avait été fait sur la base d'une photographie et d'une évaluation faites pour les assurances. Il n'y avait pas d'estimation des Domaines à l'époque, simplement une valeur avait été déterminée par nos propres services pour assurer nos différents biens. Depuis, il ne vous aura pas échappé que la direction administrative de cette mairie a changé et nous avons demandé au nouveau responsable de faire évaluer de manière précise par les Domaines l'ensemble de nos biens. Il ne faut plus se référer à ce document et d'ailleurs, nous sommes en train de préparer un nouveau document complété avec d'autres bien qui sont à vendre et parfois que l'on ne connaissait même pas auparavant et avec les prix qui sont réellement ceux des Domaines.

Aujourd'hui, ce qui fait foi, c'est l'avis des Domaines que nous avons en ce moment au prix du marché du jour, et deuxièmement, la marge de discussion que nous pouvons avoir qui est de 30 % à la baisse où à la hausse.

**M. BAREILLE.-** Je vous prie de m'excuser, mais autant votre réponse était recevable, en tout cas, nous l'avons reçue pour la précédente vente, puisque vous aviez dit que par rapport au 25 septembre 2014 il ne s'agissait plus de la même chose, puisqu'une partie de la parcelle n'y était pas ; là nous parlons bien strictement de la même chose, comme je n'étais pas allé jusqu'au bout, je précise quand même que nous sommes en droit de nous poser des questions et de vous les poser en raison de l'écart entre 450 000 € et vous ne m'avez pas convaincu par votre réponse, mais 170 000 € les Domaines, et une vente à 270 000 €. Il me semble - et je redis que cela n'a rien à voir ni avec la qualité ni avec la personne de l'acquéreur - qu'au regard d'un bien qui fait partie du patrimoine communal, si je m'en réfère à ces chiffres, c'est relativement bradé.

**M. LE MAIRE.-** Monsieur BAREILLE, je vous donnerai les coordonnées de l'inspecteur des Domaines et vous verrez avec lui comment il évalue les biens. Tout ce que je peux dire, c'est qu'aujourd'hui nous avons un seul document officiel en la matière, c'est l'évaluation des Domaines et à partir de cette évaluation des Domaines, la loi nous permet de discuter 20 à 30 % maximum à la baisse par exemple.

**M. BAREILLE.-** Je n'ai pas dit que vous contreveniez à la loi.

**M. LE MAIRE.-** C'est l'évaluation des Domaines.

**M. BAREILLE.-** 370 000 €.

**M. LE MAIRE.-** Vous faites référence à un document qui avait été élaboré par nous, et qui, vous le savez bien, comme tout propriétaire, de toute façon avait surévalué les choses en espérant faire de bonnes affaires. Il se trouve que c'est difficile dans le contexte du marché immobilier d'aujourd'hui et qu'il vaut mieux partir sur les vrais prix de marché, car on ne trompe plus personne en ce moment. Donc, nous avons demandé aux Domaines une évaluation de tous nos biens, nous disposons pour tous nos biens de l'évaluation qui a été faite et j'ajoute que dans cette affaire, en tout cas pour celle-ci, ce qui est important, c'est que Monsieur NAYA ait accepté - et c'est pour cela peut-être que nous sommes un peu généreux, je n'en sais rien - de reloger l'entreprise HABIA, ce qui était pour nous une vraie préoccupation.

Le résultat de tout cela finalement est que nous vendons pour 230 000 € l'usine de Légugnon, nous vendons pour 270 000 € l'usine du Gabarn et cela tout en sauvegardant l'entreprise dans les mêmes conditions d'exercice. Je trouve que ce n'est pas si mal que cela. Si vous avez d'autres acquéreurs qui sont plus généreux, il faut le dire mais là, en l'occurrence franchement, on ne se bousculait pas et nous trouvons que c'est une chance pour HABIA que d'arriver à réaliser cela. Encore une fois, nous partons des Domaines.

**M. GAILLAT.-** Pour que nous comprenions tous, au niveau des Domaines, quelle est la règle, quelle est la loi ?

**M. LE MAIRE.-** La loi est de saisir les Domaines chaque fois qu'un bien public est en vente ou à l'achat.

**M. GAILLAT.-** Après, quelles sont les obligations pour la Commune par rapport à l'estimation des Domaines ? Vous venez de dire dans la même phrase 20 ou 30 %. Ce n'est pas pareil.

**M. LE MAIRE.-** C'est 30 % maximum, vous le savez et vous savez que l'usage est plutôt de 20 %. Vous le savez, puisque vous l'avez pratiqué. C'est la règle. La loi permet d'aller jusqu'à 30 % en étant sûr de ne pas avoir de problèmes avec la Chambre régionale des Comptes. Il est évident que si un élu pouvait vendre ou acheter n'importe quel bien à

n'importe quel prix, vous imaginez ce que cela pourrait donner comme arrière-pensée à un certain nombre d'entre eux. Je peux vous en citer que vous connaissez qui en ont usé abondamment.

Donc, la loi dit qu'il faut clarifier tout cela, il faut de la transparence et il y a un service de l'État qui s'appelle les services des Domaines qui va évaluer...

**M. GAILLAT.-** Arrêtez, cela va !....

**M. LE MAIRE.-** Je parle pour les personnes qui écoutent, vous, vous savez tout, vous êtes omniscient, mais ce n'est pas le cas de tout le monde...

... qui va évaluer le prix des biens et à partir de là, le Maire – et vous le savez parfaitement, vous l'avez fait vous-même, vous l'avez pratiqué à une marge de négociation qui peut aller jusqu'à 30 %.

**M. BAREILLE.-** Et le Conseil municipal tranche...

**M. LE MAIRE.-** Et le Conseil municipal tranche, il vote ou pas la proposition qui est faite par le maire. Cela vous convient-il ? Et cela va valoir tout à l'heure pour d'autres ventes.

**M. GAILLAT.-** Donc au-dessous de 30, vous n'êtes pas autorisés à vendre.

**M. LE MAIRE.-** Au-dessous de 30, nous sommes autorisés à vendre, mais nous devons nous justifier. Nous pouvons même donner ! Nous avons bien donné au Conseil départemental l'annexe de Sainte-Croix l'autre jour. Mais ce n'est pas la règle. La règle, quand on est dans une affaire entre privés, est de respecter un minimum les règles et de ne pas discuter plus de 30 %. C'est la pratique et c'est plutôt le choix du législateur. Tous ceux qui ont négocié moins de 30 % n'ont jamais été poursuivis en justice du moment qu'ils avaient averti les Domaines et discuté.

**M. BAREILLE.-** Notre intervention ne se situait pas dans ce cadre-là.

**M. LE MAIRE.-** Mais c'est l'occasion de parler de la manière dont on évalue un bien et dont on le vend. Après tout, c'est bien que vous le sachiez.

**M. BAREILLE.-** Pour nous, 370 000 € les Domaines et 270 000 € la vente nous aurait conduits à voter contre avec Aurélie GIRAUDON. Nous nous abstiendrons compte tenu de l'aspect du relogement de l'entreprise.

**M. LE MAIRE.-** Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Pas de voix contre ? Qui s'abstient ? 2 abstentions et 31 voix pour.

*La cession du bâtiment industriel du Gabarn sis à Escout est adoptée*

### **5C. CESSION DE LA PARCELLE AI 145**

**Mme NAVARRO.-** La Commune est propriétaire d'un terrain comprenant un bâtiment industriel sis rue Jean Mermoz cadastré sur la parcelle AI 145 précédemment occupée par le SICTOM.

L'évaluation du bien par le service des Domaines s'élève à 55 000 €.

M. BENAVENT a formulé pour ce bien, en date du 29 octobre 2015, une offre à hauteur de 55 000 € net vendeur.

Monsieur le Maire propose d'accepter l'offre telle que présentée par M. BENAVENT.



Votre Assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** la cession de ce bien aux conditions ci-énoncées.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

**M. LE MAIRE.-** En l'occurrence, c'est bien l'estimation des Domaines qui est respectée, personne ne l'a discutée.

**Mme GASTON.-** De quel bâtiment industriel s'agit-il ?

**M. LE MAIRE.-** Il s'agit du hangar dans lequel il y avait autrefois le SICTOM à côté du CAS et il s'agit du CAS qui, lui-même, va être relogé dans l'ancien C.O.D.D.A.

**Mme GASTON.-** Il s'agit du CAS ?

**M. LE MAIRE.-** Les deux, c'est la même parcelle. Les deux sont sur la même parcelle. Cette parcelle-là est vendue et, du coup, nous relogeons le CAS dans l'ancien C.O.D.D.A., ce qui permet d'avoir un bâtiment qui est aujourd'hui aux normes alors que celui-ci allait supposer des travaux importants.

**M. BAREILLE.-** Est-ce que la clarté n'aurait pas mérité que vous disiez dans la délibération : « occupé par le SICTOM et par le bâtiment du CAS » ?

**M. LE MAIRE.-** Nous parlons de parcelle, car c'est la parcelle qui est vendue.

**M. BAREILLE.-** Mais vous venez de dire qu'il y a les deux. Vous confirmez que vous vendez au CAS.

**M. LE MAIRE.-** Oui, nous rajoutons le CAS.

**M. BAREILLE.-** Je ne suis pas en train de vous demander de vendre le CAS. Mais je voudrais savoir quelle concertation vous avez eue avec les personnels de la Commune et de la Communauté de Communes sur cette cession.

**M. LE MAIRE.-** Elle a été totale. Nous nous sommes vus avec Monsieur LACRAMPE pour décider ensemble que le CAS étant désormais intercommunal, les dépenses relatives au personnel du CAS allaient être partagées en deux (Daniel LACRAMPE précisera tout à l'heure) entre la Communauté de Communes et la mairie d'Oloron Sainte-Marie et nous avons fait une proposition, d'ailleurs pour être très clair, ce n'est pas nous qui l'avons faite, mais ce sont les employés eux-mêmes qui nous ont dit que le bâtiment aménagé pour le C.O.D.D.A. il y a 7 ou 8 ans, et qui aujourd'hui n'est plus utilisé, puisqu'on est aujourd'hui au fond de Légugnon, conviendrait parfaitement. Une visite a été faite avec les responsables du CAS intercommunal, ils sont allés voir. Nous y repartons avec Daniel LACRAMPE la semaine prochaine pour faire une évaluation des travaux à réaliser en régie, car il faut fermer une partie des plafonds, qui ne l'est pas aujourd'hui et il y a aussi un peu de carrelage à faire au centre, car c'est encore une chape de béton, ainsi qu'un problème de portes. Tous ces travaux-là devraient pouvoir se faire en régie et seront financés à 50 % par la Mairie et la Communauté de Communes.

Notre engagement fait que le CAS actuel ne sera pas vendu tant que le nouveau ne sera pas aménagé.

**M. UTHURRY.-** Est-ce que cela signifie que le CAS devient un CAS intercommunal ?

**M. LE MAIRE.-** Il l'est déjà.

**M. UTHURRY.-** Les agents du CAS, au même titre d'ailleurs que les agents d'une certaine collectivité des environs, effectivement, sont adhérents du CAS mais, pour

l'instant, il n'y a pas eu de changement institutionnel pour transformer le CAS en CAS intercommunal, que je sache. Je n'en ai pas entendu parler à la Communauté de Communes du Piémont Oloronais.

**M. LACRAMPE.-** Non, il n'y a pas eu de changement institutionnel, le constat a été fait que les communes de Goes, Ogeu, Moumour et de Précilhon faisaient partie du CAS. Ce constat est fait et il paraît normal que quelque part cela se traduise aussi dans une participation. Il sera proposé lors d'un prochain Bureau et lors d'un prochain Conseil communautaire d'acter cette situation qui existe, qui avait d'ailleurs été anticipée, de participer ne serait-ce qu'à tout ce qui était fonctionnement (on l'espère car c'est le but d'une Communauté de Communes), et d'élargir cette participation à l'ensemble des communes. C'est quelque chose qui sera proposé prochainement. Pour répondre, il n'y a pas eu de changement institutionnel dont vous n'auriez pas eu connaissance

**M. LE MAIRE.-** Monsieur MOREO qui est la figure historique et emblématique du CAS, comme vous le savez, m'a dit ce matin que, finalement, après avoir eu quelques réticences au départ, il trouvait qu'ils étaient plutôt gagnants. Madame CABANE-CHRESTIA qui est employée à la Communauté de Communes et pas à la Ville d'Oloron Sainte-Marie et qui préside le CAS s'est montrée aussi tout à fait satisfaite.

**Mme GASTON.-** Ce n'est pas le sujet de cette délibération, mais vous dites que le CAS va être relogé au C.O.D.D.A. J'avais dans mes souvenirs un projet avec le centre social et le C.O.D.D.A. avec justement le centre d'hébergement d'urgence qui est juste à côté.

**M. LE MAIRE.-** Le projet de centre social est un peu en évolution en ce moment. Vous n'ignorez pas les difficultés du centre social sur le plan budgétaire, si j'en crois les courriers que j'ai reçus ces jours-ci. Deuxièmement, le fait de la multiplication des sites n'est pas forcément une réponse à la mission sociale qui est la sienne. Nous avons, comme vous le savez, abandonné l'idée de vendre le centre municipal d'animation pour y installer l'annexe un peu forte du centre social et l'idée est de regrouper là-bas les activités.

**Mme GASTON.-** Le centre d'hébergement d'urgence serait là-bas ?

**M. LE MAIRE.-** Non, le centre d'hébergement d'urgence ne bougera pas de là où il est.

**Mme GASTON.-** Mais le projet prévu au C.O.D.D.A. était en lien avec le centre d'hébergement d'urgence.

**M. LE MAIRE.-** Aujourd'hui, ce projet n'existe plus. Maintenant, une extension sur le terrain pourra toujours se faire par devant. Il n'y a pas de besoins particuliers formulés. Le nouveau directeur du centre social que je reçois tous les mois pour faire le point avait juste évoqué l'idée de faire un atelier vélo à l'arrière du CHU et cet atelier vélo peut parfaitement se dérouler.

**M. GAILLAT-** Un point de compréhension pour moi : au niveau du CAS, ce sont les communes qui adhèrent au CAS ou bien ce sont les agents des communes ?

**M. LE MAIRE.-** Ce sont les agents.

**M. GAILLAT-** Ce n'est pas pareil.

**M. LE MAIRE.-** Ce n'est pas une obligation. Mais les communes subventionnent le CAS.

**M. GAILLAT.-** Si je reviens sur les propos de Daniel LACRAMPE, les communes dont certains agents sont adhérents du CAS ne sont pas amenées automatiquement à participer aux frais financiers.

**M. LE MAIRE.-** C'est pour cela que la Communauté de Communes, si je puis me permettre, se substitue à l'ensemble des communes rurales et que la Commune d'Oloron Sainte-Marie, qui a pourtant peut-être moins de 50 % des adhérents, accepte de payer quand même. C'est une charge de centralité. C'est un accord entre nous.

**M. GAILLAT.-** Vous parlez du fameux Budget annexe que vous considèrerez comme mis à votre disposition ; simplement, je pose la question, vous venez de dire que c'est parce qu'il y a des agents des communes avoisinant Oloron Sainte-Marie qu'il est normal que la Communauté de Communes participe. À partir du moment où ce ne sont pas les communes qui adhèrent, elles ne sont pas engagées financièrement aux travaux du CAS au bénéfice de leurs agents.

**M. LACRAMPE.-** C'est une question dont nous débattons en Conseil communautaire : est-il choquant que la Communauté de Communes, à partir du moment où des agents des communes adhèrent et participent au CAS, envisage de participer au fonctionnement du CAS ? Le principe est-il choquant ? Nous pouvons discuter de tout, nous pouvons être contre tout, mais soyons aussi raisonnables et posons-nous cette question. Est-ce que cela a un caractère choquant ? Je réponds non. Nous en déciderons en Conseil communautaire. Demain, je souhaite, et j'espère que nous partagerons cela, que beaucoup d'agents de nombreuses communes viennent participer au CAS. Je crois que le CAS est une belle réalisation.

**M. GAILLAT.-** Ce qui est choquant, c'est que le Maire d'Oloron Sainte-Marie en Conseil municipal nous dise que la décision est prise et qu'il a décrété que c'était intercommunal.

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai jamais dit cela, Monsieur GAILLAT, arrêtez ! Arrêtez de faire le démocrate. Cela ne vous ressemble pas du tout en plus.

*(Discussion générale).*

**M. LACRAMPE.-** Je m'étais rendu à une réunion avec le bureau du CAS et la question qui était posée était de savoir si l'ancien bâtiment du C.O.D.D.A. leur convenait ou pas et j'ai eu le sentiment que oui, car ils l'avaient visité.

**M. LE MAIRE.-** Cela suffit. Vous êtes toujours contre tout. Nous allons mettre le rapport aux voix. Nous avons là l'opportunité de donner à nos employés communaux et intercommunaux des locaux de qualité pour y exercer leur action sociale, pour que les gamins de nos employés fassent du ski, pour qu'il y ait des activités conviviales entre les agents et vous voulez tout « foutre en l'air », simplement parce que cela vient de nous.

**M. GAILLAT.-** Vous caricaturez.

**M. LE MAIRE.-** Je ne caricature pas, c'est vous qui caricaturez, regardez votre comportement.

**M. BAREILLE.-** Je veux préciser que nous allons nous abstenir, pourquoi ? Parce que nous prenons acte des engagements que vous prenez vis-à-vis du personnel du CAS et nous n'entendons pas nous substituer, car nous n'en avons ni la compétence ni la connaissance, mais je tiens à attirer l'attention sur le fait que le personnel avait beaucoup donné pour aménager le précédent bâtiment, notamment sur des heures de délégation,

voire au-delà. Donc, il y avait eu un investissement des personnes et nous en prenons acte, mais nous mettons bien en évidence que les aménagements vont être faits en régie et pas sur les heures de loisirs des personnels, et nous souhaitons effectivement que toute la concertation soit menée avec les personnels.

Ce qui nous est dit ici nous rassure un peu, mais pas totalement, notre observation c'est vraiment que la concertation se poursuive jusqu'au bout avec les personnels et qu'ils disposent d'un bâtiment aménagé correspondant à leurs besoins et à ceux de leur famille.

**M. LE MAIRE.-** Nous irons tous à l'inauguration et vous verrez qu'ils seront contents. Je mets le rapport aux voix.

**Mme GASTON.-** De notre côté, nous étions très inquiets par rapport aux agents et au centre social, mais puisque vous dites que tout le monde...

**M. LE MAIRE.-** Je vous dis où j'en suis aujourd'hui.

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Pas de voix contre ? Qui s'abstient ? 8 abstentions et 25 voix pour.

*La cession de la parcelle AI 145 est adoptée.*

## **6. CESSION D'UN TRACTO-PELLE.**

**M. SERENA.-** La commune est propriétaire d'un tracto-pelle dont la vétusté ne permet plus son utilisation par les services techniques.

M. François LAHER est intéressé pour racheter ce tracto-pelle moyennant la somme de 15 500 €.

Compte tenu de l'état général de ce matériel, Monsieur le Maire propose d'accepter cette offre.

Votre Assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** la cession du tracto-pelle aux prix de 15 500 €.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder à cette cession.

**M. LE MAIRE.-** Monsieur GAILLAT, qu'avez-vous à nous dire sur le tracto-pelle ? Vous n'avez rien à dire ?

En tout cas, nous en achetons un autre quand même car nous avons besoin malgré tout d'un tracto-pelle.

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité.

*La cession d'un tracto-pelle est adoptée à l'unanimité.*

## **7. ACQUISITION DE L'ANCIENNE COOPERATIVE BASCO-BEARNAISE**

**Mme FOIX.-** Suite à la liquidation judiciaire de la SA Coopérative basco-béarnaise d'alimentation, le bâtiment qui l'hébergeait sis 2 rue du 11 novembre a été mis en vente par adjudication.

La Ville d'Oloron Sainte-Marie a été sollicitée dans ce cadre par l'étude de Maître De Monredon Laborde d'Orthez.

La mise à prix des enchères a été fixée à 35 000 €.

Après visite des lieux, au vu de l'intérêt du bon état et des surfaces du bâtiment, la Municipalité a décidé de s'en porter acquéreur au prix de 25 000 €.

Cette acquisition est conditionnée à la décision du juge commissaire du Tribunal de commerce.

Les crédits seront inscrits au BP 2016.

Votre Assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires,
- **SIGNER** l'acte notarié correspondant dans l'hypothèse où la vente serait autorisée au prix de 25 000 € par le juge commissaire du Tribunal de commerce.

**M. GAILLAT.-** Quand une commune achète un bâtiment de cette nature, c'est qu'elle a un projet...

**M. LE MAIRE.-** Le projet est effectivement de pouvoir reloger un certain nombre d'associations. Il ne vous échappe pas, vous le voyez ce soir, que nous vendons un certain nombre de bâtiments, que cela suppose de notre part un certain relogement et l'idée est que l'opportunité d'acheter à ce tarif-là un bâtiment de cette ampleur, puisque c'est important, vous le connaissez en superficie.

**M. GAILLAT.-** Je connais un peu...

**M. LE MAIRE.-** Si vous connaissiez plus, peut-être vous sauriez tout, mais si vous le connaissez un peu, vous voyez déjà qu'il est relativement grand et cela nous donne l'opportunité de régler un certain nombre de problèmes, par exemple les trois clubs cyclistes, Pierre SERENA pourrait en parler, qui ont besoin de locaux pour mettre leurs vélos.

**M. SERENA.-** Et des bureaux.

**M. LE MAIRE.-** Un certain nombre d'associations pourraient être relogées. Et compte tenu du coût de l'achat, il nous est apparu que, même si nous sommes plutôt dans une période de vente de notre patrimoine, il était intéressant d'acquérir ces espaces-là qui sont vastes, grands et plutôt en bon état pour reloger les associations.

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité.

*L'acquisition de l'ancienne coopérative basco-béarnaise est adoptée à l'unanimité.*

## **8. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU MARCHE HEBDOMADAIRE**

**M. LE MAIRE.-** Un rapport vous a été présenté, je veux préciser d'entrée qu'en page 1, dans les articles 2 et 3, c'est par erreur que la place Georges Clémenceau a été désignée comme seul site du marché et qu'il faudra modifier le rapport pour parler aussi de la rue Mendiondou, puisqu'autrefois la place Clémenceau allait jusqu'au magasin de journaux au bout et que maintenant, vous avez donné le nom de Mendiondou à cette rue.

Donc, le rapport porte sur le marché de la mairie, sur la place Clémenceau ainsi que sur la rue Mendiondou.

Pour le reste, il est fait référence à l'ensemble des textes qui réglementent les marchés dans les collectivités territoriales (circulaires du ministère de l'intérieur, loi sur la liberté du commerce, arrêtés municipaux etc.) et le rapport qui vous est présenté l'a été sur la demande des professionnels qui l'ont adopté à l'unanimité lors de la réunion du 8 septembre 2015. Ce projet a reçu l'approbation à l'unanimité des membres présents.

J'ouvre le débat sur le détail pour les éléments qui concourent, étant entendu que vous avez eu les modifications des différents articles.

**M. BAREILLE.-** Deux questions et quelques observations que nous enrichirons de manière interactive à partir des réponses que vous allez nous formuler.

Première question très claire : qu'est-ce qui justifie un nouveau règlement intérieur du marché hebdomadaire aujourd'hui ?

**M. LE MAIRE.-** Je réponds : tout simplement l'inadaptation de ce règlement tel qu'il est fait aujourd'hui. Nos marchés n'ont plus le même linéaire qu'autrefois. Nous avons un problème de marchands qui sont occasionnels par rapport aux marchands permanents qui fait que nous nous retrouvons parfois avec des espaces totalement vides, alors que nous aurions pu les remplir, mais la réglementation ne le permettait pas. L'évolution des choses fait que, par exemple, les marchands vont plus vers l'avenue Sadi-Carnot ou la place du général de Gaulle que du côté de la gare comme autrefois.

Nous pouvons prendre les remarques. Il y a aussi un problème d'horaires, par exemple les passagers commencent à 8 heures et jusqu'à 8 heures 30 au plus tard, ce qui n'était pas le cas avant. Pourquoi ? Parce qu'ils arrivaient plus tard et que l'on avait déjà installé les gens et nous n'avions pas de problème.

Ce sont de nombreux petits problèmes techniques qui ont justifié les modifications. Nous pouvons les voir les unes après les autres, si vous voulez, pour avoir les explications. Parlons de celles qui vous posent problème.

**M. BAREILLE.-** Cela ne pose pas problème. Cela me réjouit. D'après ce que vous indiquez, toutes les ressemblances avec des personnes ou des faits ayant existé sont purement fortuites.

**M. LE MAIRE.-** Purement fortuites.

Nous appliquons juste des textes qui sont des textes légaux, réglementaires, et je les tiens d'ailleurs à votre disposition, y compris des textes qui émanent du Conseil d'État et qui réglementent un certain nombre de choses. Nous les mettons en œuvre car nous essayons d'avoir un règlement qui soit juridiquement inattaquable. Ce qui ne veut pas dire que nous ne pouvons pas le modifier.

**M. BAREILLE.-** Il faut aussi, quand on formule quelque chose, que cela soit applicable car il n'y a rien de pire que de faire des règlements que l'on n'est pas en mesure de faire appliquer.

Nous n'allons pas intervenir sur les parties qui relèvent de ce que vous avez expliqué, dont la compétence a été approuvée par les intéressés eux-mêmes, les règles de plaçage. Nous allons directement à l'article 12 pour ne pas tourner autour du pot et un peu à l'article 13 : « *La tenue de stands et la diffusion de tracts à caractère politique, religieux, syndical ou autres, cela aurait été plus simple de dire tout tract, sont interdites dans l'enceinte du marché* ». Là finalement, vous couvrez la totalité de l'échiquier.

Mais, première observation : c'est une protestation tout à fait vigoureuse de mettre sur le même plan des publications et des présences à caractère politique et à caractère religieux et à caractère syndical.

Ces questions-là sont réglées par la loi, le prosélytisme religieux est interdit. Si, par contre, une association humanitaire, caritative oloronaise, je pense au Secours catholique vient sur le marché parce qu'elle organise un vide-marché ou qu'elle fait une collecte ou qu'elle prélève des denrées et qu'elle distribue des tracts, ils ne sont pas religieux,

**M. LE MAIRE.-** Il n'y a pas de problème puisqu'ils ne sont ni politiques, ni religieux, ni syndicaux.

**M. BAREILLE.-** Alors, politique et syndical, comment le définissez-vous selon votre bienveillante tolérance ? Si vous me permettez de terminer, je me souviens vous avoir fait demander par écrit la présence d'un stand au moment de la mobilisation citoyenne récente concernant l'hôpital d'Oloron Sainte-Marie. Cela n'avait pas posé de problème et c'est très bien.

C'était dans les tracts « autres », cette année, la mobilisation citoyenne a eu lieu avec un pétitionnement tout à fait remarquable qui n'avait d'ailleurs pas dérangé les marchands, puisque, pour la première fois, nous avons fait le tour individuellement de tous les marchands qui, très spontanément et sans qu'on ait à leur tirer le bras, s'étaient déterminés (qu'ils habitent à Oloron Sainte-Marie ou pas) pour dire que c'était une excellente chose de préserver cet hôpital. Là nous avons eu l'autorisation, un stand.

La même démarche a été effectuée le 15 octobre, pour un pétitionnement concernant une question dont nous allons parler dans les questions d'actualité qui est à la fois une question très citoyenne, très sociale, pourquoi pas syndicale, et dans laquelle il y a des considérations politiques au sens noble du terme et pas au sens politicien. Et là, j'ai eu cette semaine, plus d'un mois après, une réponse négative. Le premier vendredi, le placier nous a permis de nous installer dans l'attente de votre réponse. Le deuxième vendredi, on nous a fait savoir que nous étions indésirables, et que la distribution de tracts était interdite.

Alors, pour mettre un peu de bonne humeur dans des choses sérieuses, nous avons observé que l'entrée au marché n'était interdite - et ce n'est pas dans le règlement, mais on comprend pourquoi on ne demande pas que cela y soit-, sur les panneaux à l'entrée du marché qu'aux véhicules à moteur. Nous avons vérifié qu'il n'y ait pas d'arrêté municipal interdisant aux brouettes de venir au marché et, pour porter une question sérieuse et chère aux citoyens, nous avons donc choisi, bien que l'accessibilité soit toujours très compliquée par l'escalier Barraban, de venir avec une brouette qui a recueilli de nombreuses pétitions, dont nous parlerons tout à l'heure en fin de séance.

Votre tolérance est variable et nous vous demandons très clairement, parce que ces questions sont réglées par la loi, dans le cadre et du respect de la laïcité, et du respect de l'expression politique, de retirer effectivement l'interdiction de distribuer des tracts politiques, syndicaux, voire autres, voire religieux, puisque ces questions sont réglées par la loi, c'est comme si l'on disait que l'incitation à la haine raciale était interdite. L'incitation à la haine raciale est réglée par la loi et il est évident que nous serions tous d'accord. Les rixes sont aussi réglées par la loi. Donc, *a priori*, cela figurait déjà dans le règlement. Je n'ai pas vérifié, mais on m'a fait dire que c'était dans le règlement. Cela ne m'a pas embarrassé. Nous sommes restés sur le marché. Cela y était-il ou pas ?

**M. LE MAIRE.-** Je n'en sais rien. Non.

**M. BAREILLE.-** Cela n'y était pas. Raison de plus pour ne pas le mettre.

**M. LE MAIRE.-** Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. UTHURRY.-** Je voudrais juste intervenir, car je vais être obligé de partir, je donne mon pouvoir à mon voisin pour la suite, cela me paraît être carrément l'exemple d'une délibération inutile. Parce que quand on délibère d'une certaine manière, on se donne en même temps les moyens de faire respecter la loi qu'on a soi-même proposée. Cela appartenait aux us et coutumes de notre Ville, il convenait tout simplement de mettre les distributeurs compulsifs de tracts devant leur responsabilité en leur demandant de ne pas traîner trop longtemps devant les stands, ce qu'ils ne faisaient pas du reste, et l'affaire eut été réglée. Cela contrevient à une pratique de longue date à laquelle vous vous êtes vous-mêmes prêtés de temps à autre, par du passage dans les marchés, si ce n'était pas vous, c'était vos soutiens que j'ai vus à plusieurs reprises, à l'entrée du marché, le faire de façon fort civile.

**M. LE MAIRE.-** Vous pourrez toujours le faire.

**M. UTHURRY.-** Et ne se faire remballer par personne, tout le monde était acquis à cette cause, cela satisfaisait la diversité des expressions de cette Ville. Et quand je dis que c'est une réforme inutile, qu'allez-vous faire si vendredi, d'un commun accord, les associations syndicales, politiques vont au marché ? Allez-vous leur envoyer les gendarmes ? C'est la seule méthode pour faire respecter la loi.

Je voterai contre personnellement. Je donnerai mon pouvoir dans ce sens-là, je n'attends pas de réponse particulière de votre part, mais je vous donne mon point de vue à titre d'observation. C'est l'exemple d'une délibération qui est parfaitement inutile dans cette partie-là...

**M. LE MAIRE.-** Tout le reste vous paraît utile, réglementer les marchés ne vous paraît pas inutile.

**M. UTHURRY.-** Mais cette partie-là me paraît parfaitement inutile, contradictoire, contraire à ce qui s'est produit à Oloron Sainte-Marie où les uns les autres nous sommes allés ou personnellement ou par le biais d'autres personnes qui nous soutenaient, distribuer des tracts.

**M. LE MAIRE.-** Je vous répondrai après.

**M. UTHURRY.-** Je vais partir.

**M. BAREILLE.-** Ce n'est pas une singularité d'Oloron Sainte-Marie, Monsieur le Maire. J'ai été frappé...

**M. LE MAIRE.-** Vénissieux... Madame Michèle PICARD, maire de Vénissieux, l'a mis en place, vous la connaissez, elle est au PCF.

**M. BAREILLE.-** J'ai assez de mal à m'occuper de ce que fait le Maire d'Oloron Sainte-Marie sans m'occuper de ce que font les autres.

**M. LE MAIRE.-** C'est trop facile ! C'est pour dire que le problème existe partout et pas seulement ici.

**M. BAREILLE.-** J'étais en train de vous dire que j'ai été frappé par les reportages télévisés à midi qui traitaient la question de la reprise de la campagne des prochaines



élections et que citaient-ils ? Que montraient-ils ? Ils montraient précisément les visites des marchés. Les marchés sont des lieux de citoyenneté et nous ne pouvons pas nous plaindre de trop de débats et de conscience politique parmi nos concitoyens.

**M. LE MAIRE.-** Ce n'est pas du débat, vous ennuyez tout le monde sur le marché. Vous ne vous rendez pas compte.

**M. BAREILLE.-** Écoutez, il y a une radio...

**M. LE MAIRE.-** Les gens ne peuvent plus acheter leurs légumes tranquillement.

**M. DALL'ACQUA.-** Ne mobilisez pas ainsi la parole, Monsieur BAREILLE, on perd du temps...

**M. BAREILLE.-** Je ne sais pas qui est le Monsieur qui parle, je m'adresse à Monsieur le Maire, ne me coupez pas.

**M. LE MAIRE.-** Admettez qu'un adjoint puisse être intelligent et vous réponde !

**M. BAREILLE.-** Il ne s'agit pas de finance. Je tiens à vous faire savoir qu'il y a eu un micro-trottoir tenu par une radio sérieuse vendredi dernier.

**M. LE MAIRE.-** Justement.

**M. BAREILLE.-** Auprès des marchands et des participants au marché et ils n'ont pas trouvé...

**M. LE MAIRE.-** Ce n'est pas exact, il y en avait 50/50 ; c'est ce que m'a dit la journaliste quand elle est venue m'interviewer. Elle m'a relaté que des personnes lui avaient dit en avoir assez aussi. Il ne s'agit pas de porter atteinte à la démocratie. Cela n'a jamais été dans l'esprit de quiconque ici. Reconnaissez au moins que nous sommes tous des démocrates et que nous sommes tous attachés au nécessaire débat démocratique dans notre ville. Mais pour autant, c'est facile à montrer, c'est tellement facile à montrer que vous nous dites qu'il y avait une certaine incohérence jusque-là avec des autorisations qui étaient données d'ailleurs à des personnes qui n'étaient pas proches de moi ou à d'autres à qui c'était refusé. Nous avons simplement voulu régler les choses et, pour ce faire, que nous sommes-nous dit ? D'abord, les marchands sont venus nous voir et c'est pour cela que nous avons révisé ce règlement car, parmi les revendications, il y avait celles d'essayer de régler cela. Ils disaient que leurs clients avaient du mal à venir jusqu'à leurs étals car ils étaient arrêtés par votre brouette en particulier, tout au long de la rue Mendiondou. La prochaine fois, prenez une montgolfière, cela gênera moins le passage, et l'effet sera le même. En plus, vous ne serez pas gêné par l'escalier Barraban, vous pourrez passer directement par-dessus.

Beaucoup plus sérieusement, ils nous disaient cela.

Deuxièmement, des clients nous disaient aussi : « Quand nous allons au marché, c'est une promenade, un endroit où nous venons acheter nos légumes, nous avons envie de discuter avec les producteurs et nous n'avons pas envie d'être ennuyés tous les trois mètres un coup pour la déviation, un coup pour le référendum, un coup pour les abattoirs, un coup pour je ne sais pas quoi. C'est trop. Donc, je crois que ce n'est pas excessif que de dire que le marché est un lieu de négoce, un lieu de rencontre conviviale où l'on boit un coup au bar et qu'il faut lui garder cet aspect-là si nous voulons sauvegarder notre marché.

Troisièmement, ce n'est pas un affront que de dire qu'un marchand ambulant a besoin de vendre et qu'il n'a pas besoin d'être gêné dans cet acte de vente. Ce n'est pas facile pour

eux, non seulement leur rythme de vie et leur mode de vie n'est pas évident et en plus, leurs fins de mois sont extrêmement difficiles. Nous en avons parlé.

À partir de là, nous nous sommes interrogés sur ce qui se fait. Nous sommes partis du principe que l'on peut parfaitement distribuer des tracts, faire sa propagande et s'exprimer à l'entrée du marché, sans venir à l'intérieur perturber tout. Premier point. Vous vous mettez devant les marchands de journaux là-bas, vous verrez tout autant de personnes qui viennent au marché qu'en étant ici au milieu et au moins, vous ne gênez pas les marchands et vous continuez à vous exprimer et je n'ai aucune autorisation à vous donner car c'est parfaitement légal.

Les Témoins de Jéhovah à qui j'avais fait cette remarque il y a quelques années, dans les années 2005-2006 avaient fort bien compris cela et n'avaient pas fait tant d'histoire. Ils se sont mis dans l'escalier de Barraban ; ils y sont depuis des années, vous les voyez tous les vendredis si vous passez devant. En tout cas, je discute avec eux quasiment tous les vendredis. Cela n'a en rien gêné leur capacité à pouvoir discuter avec les passants et leur donner leur petit journal, ou je ne sais quoi.

**M. BAREILLE.-** Je ne souhaite pas qu'on aligne des activités sectaires à des activités politiques et syndicales.

**M. LE MAIRE.-** Il nous est apparu qu'il fallait voir ce qu'il se passait ailleurs. Donc, nous avons mené une petite enquête au niveau juridique. Que nous dit-on ? Justement, le Conseil d'État s'est prononcé sur cette affaire, ce que j'ignorais, je l'ai découvert et que dit-il ? Il s'agit d'une réglementation municipale commune en France tant que cette interdiction se limite à l'espace utilisé pour le marché. Autrement dit, dans le marché on peut faire cela, mais pas à l'extérieur. Ceci a été validé par le Conseil d'État notamment dans sa décision du 17 avril 2012, que je vous donnerai tout à l'heure, vous pourrez la lire tranquillement.

Selon les juges du Palais Royal, interdire le tractage dans un marché ne menace pas la sauvegarde d'une liberté fondamentale. Autrement dit, il n'y a pas péril pour la liberté d'expression, le Maire est tout à fait en droit de prononcer ce type d'arrêté.

De nombreuses villes ont mis en place de telles réglementations, nous en citons quelques-unes : Orléans, Revel, Marseille, Nogent, Évreux et Vénissieux qui est dirigé par Mme Michèle PICARD du Parti Communiste Français. Nous avons appelé la Maire de Vénissieux pour savoir pourquoi ils avaient mis en place cette réglementation. Il s'est avéré que c'était pour les mêmes raisons que nous. Je vais vous donner, ainsi qu'aux journalistes, tout à l'heure, la décision du 17 avril 2012 du Conseil d'État, M. Bernard STIRN, Rapporteur et c'est l'arrêt SCP POTIER DE LA VARDE, BUK LAMENT ; SCP PIWNICA, MOLINIE, eux-mêmes avocats, qui précise tout cela.

Je retiens, il y a un mot qui n'est pas très clair, c'est « ou autres ».

Pourquoi avons-nous mis cela ? Il y a quelque temps l'église de Scientologie nous a envoyé une association qui ne s'appelait pas église de Scientologie mais association pour la Dianétique. Nous aurions pu laisser distribuer tout cela. Il faut savoir que c'est une secte qui aurait distribué des tracts dans l'enceinte de notre marché. Est-ce que nous trouvons cela normal ? Je crois que non. Nous avons mis « autres » pour essayer d'éviter les dérives, mais si vous pensez que « autres » c'est dangereux car cela veut dire qu'on va supprimer l'autorisation aux parents d'élèves de l'école Navarrot qui ont fait des gâteaux

pour payer le voyage scolaire en fin d'année et qui vont les distribuer ou les vendre l'intérieur du marché, nous supprimerons.

De la même manière, je retiens assez facilement l'idée selon laquelle c'est vrai que, dans l'exercice démocratique et les campagnes électorales, il est d'usage effectivement d'aller dans les marchés. Je vous propose de mettre « politique, hors les campagnes électorales », et de supprimer le mot « autres », ce qui nous évitera d'avoir des dérives autres que les partis politiques, les syndicats clairement identifiés et les églises reconnues.

**M. BAREILLE.-** Cela veut dire qu'on a appelé les associations et les mouvements citoyens.

**M. LE MAIRE.-** Bien sûr. Si ce n'est pas un parti politique.

Mouvement citoyen, c'est la tarte à la crème, cela veut tout dire et rien dire. Si vous entendez par mouvement citoyen le fait de faire un référendum, oui, c'est un mouvement citoyen ; si maintenant, c'est Lutte Ouvrière qui est à l'initiative du projet et qui vient tracter le marché et ennuyer tout le monde, je considère que ce n'est pas citoyen, mais politique. C'est politique et citoyen, mais c'est politique.

Il faut essayer d'éviter que le marché devienne en permanence un lieu d'agitation. On fait cela à l'entrée, vous mettez un stand, vous faites ce que vous voulez dans les entrées qui sont au nombre de deux, cela ne pose strictement aucun problème, mais par pitié, fichez la paix aux marchands et fichez la paix aux clients à l'intérieur du marché. C'est tout ce que l'on dit.

**M. BAREILLE.-** Le meilleur système était celui que vous définissiez comme une tolérance dans le courrier que vous m'avez adressé. Vous aviez accordé un stand et je fais observer en l'occurrence qu'il n'y avait pas de tractage, c'était un stand avec des pétitions posées et on ne tirait pas les gens par le bras, le stand est identifié et ne gêne personne d'autre et il permet de venir au niveau de ce stand. Vous parlez de distribution de tracts.

**M. LE MAIRE.-** Le même jour, j'avais un stand du Front National, qu'auriez-vous dit si je l'avais accepté ?

**M. BAREILLE.-** Je ne sais pas si vous l'avez accepté.

**M. LE MAIRE.-** Mais qu'auriez-vous dit si je l'avais accepté ?

**M. BAREILLE.-** J'ai vu qu'ils sont pour la tolérance zéro.

**M. LE MAIRE.-** Je ne sais pas pour quoi ils sont, et je m'en moque, mais je sais que je n'ai pas forcément envie que le marché d'Oloron Sainte-Marie devienne un lieu d'affrontements politiques. Je suis maire de cette collectivité, les habitants ont le droit de faire leur marché tranquille.

Vous avez besoin de cela pour vous exprimer à l'heure des réseaux sociaux ? À l'heure de l'affichage partout ? À l'heure où on s'exprime de tous les côtés ? Enfin, n'exagérons pas. Vous faites cela à l'entrée et vous laissez la paix dedans. C'est tout ce que l'on demande. Ce n'est pas compliqué. Tout le monde ne partage pas votre point de vue. Tout le monde ne veut pas discuter avec vous. Je vous propose de mettre :

*« La tenue de tracts et la diffusion de tracts à caractère politique (hors campagnes électorales) »* et on supprime « autres » comme cela, on évite les dérives.

**Un intervenant.-** Sous la forme de la plaisanterie, je voudrais faire une proposition : instaurer une taxe à l'essieu sur les boîtes le vendredi.

**M. LE MAIRE.-** Nous en parlerons tout à l'heure. C'est avant le mois de juin de l'an prochain.

Sous cette réserve-là, je mets le rapport aux voix.

**M. GAILLAT.-** Après la discussion que nous venons d'avoir, nous voyons bien qu'il y a ici deux conceptions de la vie en démocratie et du vivre ensemble.

Vous argumentez sur la sécurité et la tranquillité publique, la notion de tranquillité publique est éminemment personnelle. Je reprends l'exemple que vous avez cité, si je vois des gens de Lutte Ouvrière sur le marché, cela ne m'ennuie pas, au contraire, je me dis que c'est l'expression démocratique. À partir de là, on a déjà des conceptions différentes. Vous connaissez le marché, vous vous êtes renseignés sur ce qui se faisait, sur le droit. Qu'observons-nous depuis de longues années à Oloron Sainte-Marie ? Que tout le monde se côtoie, les commerçants, les citoyens se côtoient, les militants politiques, syndicaux, entre parenthèses, - et votre phrase est largement à reformuler - ne mettons pas sur le même plan l'expression religieuse et l'expression syndicale. Les uns sont dans la sphère privée et les autres dans la sphère publique, ils sont égaux par ailleurs Il ne faut pas mettre sur le même plan des tentatives relativement préoccupantes. Au total, l'intérêt du marché est de laisser la liberté aux gens, indépendamment des aspects commerciaux dont nous avons parlé, sur ce point, nous sommes d'accord. Pour le reste, laissons le marché continuer à être un espace de rencontre de vie citoyenne et démocratique. Aujourd'hui, vouloir museler ce type d'expression, je ne suis pas sûr que cela aille dans le sens...

**M. LE MAIRE.-** Mais le Conseil d'État dit l'inverse. Il dit que cela ne menace pas la sauvegarde d'une liberté fondamentale. Soyons clairs. Ce n'est pas du tout cela.

**M. GAILLAT.-** Ai-je parlé de cela ?

**M. LE MAIRE.-** Vous êtes en train de dire que cela musèle la liberté d'expression.

**M. GAILLAT.-** C'est une conception de l'espace public maintenant, allez dans tous les marchés de France et de Navarre et dans tous les marchés dans le monde, ce sont des endroits où les gens prennent plaisir à aller, car ils se distinguent du reste.

**M. LE MAIRE.-** Parce qu'on les laisse tranquilles.

**M. GAILLAT.-** S'ils veulent des espaces commerciaux pasteurisés, sécurisés avec une musique d'ambiance, ils ont les grandes surfaces pour cela.

**M. LE MAIRE.-** Vous viendrait-il à l'esprit d'aller au Leclerc distribuer des tracts à l'intérieur ? Pourtant, il y aurait plus de monde.

*(Discussion générale)*

Déjà le marché se porte mal. Ne le tuez pas !

**M. GAILLAT.-** Le marché est un lieu où tout le monde se rencontre, tout le monde se mélange et tout le monde apprend à vivre ensemble.

**Mme PROHASKA.-** On peut se rencontrer sans être inondé de tracts à tour de bras.

**M. GAILLAT.-** La constitution garantit l'expression libre des partis politiques.

**Mme PROHASKA.-** L'expression libre des partis peut se faire à l'entrée du marché et pas forcément au milieu du marché et des carottes !

**M. BAREILLE.-** Elle peut se faire sans déranger les commerçants. Elle doit se faire sans déranger les commerçants.

**M. GAILLAT.-** Si on parle ici en termes de militants politiques, tout le monde sait que...  
(Discussion générale)

Est-ce que vous allez appeler les gendarmes tous les 4 matins ?....

**M. LE MAIRE.-** Nous n'allons pas appeler les gendarmes. C'était une façon de rappeler quelques règles de bien vivre en société, quand on a des conceptions différentes...

**M. GAILLAT.-** Cela m'a fait rigoler, j'ai vu qu'à Marseille des dispositions similaires ont été prises, que se passe-t-il ? Sur tous les marchés de Marseille, tous les militants syndicaux politiques, y vont.

**M. LE MAIRE.-** Cela ne fait rien, nous aurons au moins montré aux marchands et aux visiteurs que nous avons essayé de faire quelque chose.

**M. GAILLAT.-** Cela ne sert à rien.

**M. LE MAIRE.-** Si maintenant votre rôle est systématiquement de démonter ce que nous faisons pour montrer que nous ne sommes pas bons, comme vous avez essayé de nous empêcher de vendre les parkings de la Maison Bedat, comme maintenant vous avez expliqué à tout le monde : « C'est interdit, mais allez-y quand même... »... si votre rôle est d'organiser le désordre dans cette Ville, Monsieur GAILLAT, continuez. Mais nous n'allons pas discuter longtemps.

**M. GAILLAT.-** Que l'on soit fatigué, lassé des ingrédients de la démocratie et du vivre ensemble, c'est préoccupant.

**M. LE MAIRE.-** Posez-vous la question, vous qui faites de la politique depuis 30 ans, si vous avez eu des comportements qui intéressent les gens.

**M. GAILLAT.-** Quand quelqu'un s'exprime à côté de moi, même s'il n'est pas d'accord avec moi, je vais lui dire que je ne suis pas d'accord, mais je me battrais pour qu'il puisse le dire.

**M. LE MAIRE.-** Vous, le grand démocrate !

**M. GAILLAT.-** Qu'est-ce que cela veut dire ?

**M. LE MAIRE.-** Je me rappelle quand vous vous êtes levé pour me « casser la gueule » à l'occasion d'une émission de télévision et cela ne marquait pas vraiment la volonté du vivre ensemble.

**M. BAREILLE.-** Séparez-les !!!

**M. GAILLAT.-** Je n'ai pas ce genre d'agressivité...

**M. LE MAIRE.-** Je vais ressortir le film, on peut le voir facilement. Il a fait le tour. D'ailleurs, il a permis à vos amis de perdre l'élection.

**M. BAREILLE.-** Monsieur le Maire, je vais faire une proposition sérieuse...

**M. GAILLAT.-** Entendre déverser des mensonges à longueur de journée, quelquefois, cela énerve !

**M. BAREILLE.-** Une proposition sérieuse : ce que vous nous indiquez rechercher, nous pensons que c'est une exigence, à savoir que les commerçants ne soient pas dérangés et

que les personnes qui font leurs marchés ne soient pas importunées, et bien, écrivez-le comme cela, parce que vous savez très bien que, si vous interdisez, cela va continuer et vous n'aurez pas réglé la question vis-à-vis des commerçants. Écrivons qu'il ne faut pas, d'autant que vous le permettez pendant les campagnes électorales...

**M. LE MAIRE.-** J'ai fait cela pour vous faire plaisir et cela ne vous suffit pas.

**M. BAREILLE.-** Écrivons qu'il ne faut pas déranger ni les commerçants ni les visiteurs du marché.

**M. LE MAIRE.-** C'est déjà marqué dans le règlement, c'est une évidence.

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? 8 voix contre ? Qui s'abstient ? Pas d'abstention et 25 voix pour.

*La modification du Règlement intérieur du marché hebdomadaire est adoptée.*

**Mme GIRAUDON.-** Peut-on savoir exactement où interviennent les modifications dans le texte ?

**M. LE MAIRE.-** Vous n'avez pas eu le document que j'ai en couleur avec les modifications ? La prochaine fois effectivement, nous vous l'enverrons. Cela paraît légitime, car vous n'avez pas l'ancien règlement.

**Mme GIRAUDON.-** En 2002, j'avais 16 ans !

**M. LE MAIRE.-** Ah bon je pensais qu'à 16 ans, vous aviez déjà une sensibilité politique assumée.

**Mme GIRAUDON.-** Je l'avais déjà, mais pas pour le règlement du marché.

Quand plusieurs modifications interviennent, nous ne savons pas en fait...

**M. ARANJO.-** Pour conclure les débats de façon positive, je trouve que votre lutte contre les sectes religieuses vous honore et je suis super content de l'avoir entendue.

**M. LE MAIRE.-** Merci, pour information, je vous indiquerai que j'avais participé à la création de l'association nationale de lutte contre les sectes dans les années 90 à Paris, je connais très bien le tout.

## **9. ADHESION AU POLE MISSIONS TEMPORAIRES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES PYRENEES-ATLANTIQUES (PREMIERE ADHESION).**

**M. DALL'ACQUA.-** Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques offre un nouveau service intercommunal permettant de pallier les absences en personnel des collectivités : le pôle Missions temporaires. Le Centre de Gestion prend non seulement en charge l'intégralité des démarches administratives, mais couvre également le risque chômage (versement des indemnités chômage à l'issue du remplacement). L'adhésion est gratuite et sans engagement : seul le service rendu est facturé.

Les modalités d'intervention sont les suivantes :

- Les missions peuvent durer d'une heure à plusieurs mois.
- Les interventions s'opèrent sur 16 métiers ciblés dont vous avez la liste ici.

Considérant l'intérêt que représente l'adhésion à ce service, votre Assemblée est invitée à :

- **ADHERER** à compter du 24 novembre 2015 au pôle Missions temporaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention et la demande d'intervention proposées en annexe.

**M. LE MAIRE.-** Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité.

*L'adhésion au Pôle Missions Temporaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques est adoptée à l'unanimité*

#### **10. MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL.**

**M. SERENA.-** Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2015 jusqu'au 30 juin 2015, un agent de la Ville d'Oloron Sainte-Marie est mis à disposition du Centre de Formation des Apprentis de Soeix afin d'assurer un enseignement théorique en horticulture.

Il est entendu que le montant de la rémunération et des charges sociales versées par la Ville d'Oloron Sainte-Marie est remboursé par le centre de formation de Soeix au prorata du temps de mise à disposition à l'issue de l'année civile pour 2015 et de l'année scolaire pour 2016 par le biais d'un état contradictoire des heures effectivement réalisées.

Votre Assemblée est invitée à :

- **AUTORISER** la signature de la convention de mise à disposition.

**M. LE MAIRE.-** Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité.

*La mise à disposition de personnel est adoptée à l'unanimité*

#### **11. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.**

**M. LE MAIRE.-** Vous avez le rapport.

##### **Direction générale des services - moyens généraux et relation aux administrés.**

Il est proposé de conclure un contrat d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps partiel sous contrat à durée déterminée du 1<sup>er</sup> décembre 2015 au 28 février 2016 dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire pour les besoins de continuité du service.

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité.

*La modification du tableau des effectifs est adoptée à l'unanimité*

#### **DIRECTION VIE DE LA CITE**

#### **12. TARIFS D'ENTREE 2015 DE LA PATINOIRE DE NOËL.**

**M. SERVAT.-** La patinoire de Noël sera mise en place du 19 décembre au 3 janvier 2016.

Les recettes de la patinoire sont encaissées par la régie de recettes « Patinoire de Noël ».

Pour cette année 2015, il est proposé à votre assemblée de déterminer les tarifs d'entrée à la patinoire diminués de la même somme qu'en 2014.

- Tarif plein : 3 €
- Tarif réduit jusqu'à 12 ans : 2 €
- Carnet tarif réduit : 5 tickets à 8 €.

Votre Assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** les tarifs tels qu'énoncés,
- **AUTORISER** la régie de recettes « Patinoire de Noël » à éditer la billetterie correspondante et à encaisser les droits d'entrée selon les tarifs votés.

**M. LE MAIRE.-** Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité.

*Les tarifs d'entrée 2015 de la Patinoire de Noël sont adoptés à l'unanimité.*

### **DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES**

#### **13. SERVITUDES DE PASSAGE SUR LA PARCELLE C 306, QUARTIER SOEIX.**

**M. ROSENTHAL.-** Dans le cadre du permis de construire de M. Lucien SUHAS, il est nécessaire d'instaurer une servitude de passage au profit du pétitionnaire afin qu'il puisse accéder au terrain aménagé.

Votre Assemblée est invitée à :

- **AUTORISER** la création d'une servitude de passage sur la parcelle C 306,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer toutes les demandes et signer tous les actes nécessaires à l'établissement de cette servitude,
- **DECIDER** que les travaux nécessaires à la création de cette servitude et son entretien seront à la charge du demandeur,
- **DECIDER** que les frais inhérents à cet acte seront à la charge du demandeur.

**M. LE MAIRE.-** Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité.

*La servitude de passage sur la parcelle C 406 quartier Soeix est adoptée à l'unanimité.*

#### **14. MAITRISE D'OEUVRE POUR AMENAGEMENT SALLE DE MOTRICITE ECOLES PREVERT/LEGUGNON - AVENANT AU CONTRAT DE BASE.**

**Mme FOIX.-** La Commune a lancé une maîtrise d'oeuvre sur ces deux écoles pour la réalisation de 2 salles de motricité.

Le Bureau d'architecture Fabre avait été retenu pour un montant prévisionnel des travaux de 60 000 € HT.

Après présentation de l'avant-projet, il convient de modifier l'enveloppe des travaux et donc de passer une commande supplémentaire au Bureau d'architecte sous forme d'un avenant.

Les travaux modificatifs comprennent la démolition d'un mur de refend, l'augmentation des portes ouvrantes, la rénovation de l'ancienne salle à manger.



Le montant total des travaux est porté à 72 000 € HT, soit 12 000 € supplémentaires montant initial architectes 4 920 €, rémunération supplémentaire : 984 €.

Votre Assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** cet avenant,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches administratives nécessaires.

**M. LE MAIRE.-** Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité.

*La maîtrise d'œuvre pour aménagement salle de motricité Écoles Prévert/Légugnon – Avenant au contrat de base est adoptée à l'unanimité*

### **15. CESSION DE LA PARCELLE AD 151**

**M. LE MAIRE.-** Monsieur SARASA nous a fait part de son intention d'acquérir une parcelle AD 151 qui jouxte la rue Léon Jouhaux ; l'espace qu'il sollicite n'est toujours pas aménagé, ne revêt pas d'intérêt majeur pour la Commune et sa cession ne gêne en aucun cas l'accès aux garages et aux parcelles voisines.

Nous avons fait faire une évaluation de la parcelle par les services des Domaines qui s'élèvent à 5 500 € et M. SARASA nous a écrit le 20 novembre 2015 pour nous offrir cette somme-là, il fait une offre net vendeur correspondant à cette somme de 5 500 €.

Votre Assemblée est invitée à :

- **ACCEPTER** l'offre telle qu'elle a été présentée par M. SARASA
- **APPROUVER** la cession de cette parcelle aux conditions ci-énoncées,
- **M'AUTORISER** à signer l'acte notarié
- **DECIDER** que les frais afférents à la cession seront supportés par l'acquéreur

**M. GAILLAT.-** Nous n'avons pas le plan ?

**M. LE MAIRE.-** Si vous le savez, c'est à côté de FAVRETTO SARASA, rue Léon Jouhaux, la fameuse parcelle. Mais il faudra joindre un plan. Qu'on le note.

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité.

*La cession de la parcelle AD451 est adoptée à l'unanimité*

### **16. CESSION DU FOIRAIL DE LA GARE (AI 242 PARTIELLE).**

**M. LE MAIRE.-** Nous avons fait faire des chiffrages pour sa rénovation. Nous arrivons à des coûts de déconstruction de l'amiante et de rénovation de la toiture qui sont extrêmement élevés. Nous avons pensé que si nous trouvions un acquéreur, nous pourrions éventuellement le vendre. Comme il est désormais libéré des activités de pesée publique et de marché hebdomadaire, et que l'état du bâtiment requiert des investissements importants de remise en état pour une quelconque utilisation et que ce n'est pas une priorité pour nous, nous avons accepté la proposition des Transporteurs du Piémont Oloronais qui souhaitent acheter ce bâtiment et les abords immédiats pour créer une plateforme multimodale de leurs activités et redynamiser ce secteur, future entrée de ville. Le parking public attenant sera optimisé en nombre de places. En réalité, toutes les places dessinées sur le sol seront totalement maintenues.

Le bien est évalué par le Service des Domaines à 35 000 € pour le bâtiment et à 18 €/m<sup>2</sup> pour environ 650 m<sup>2</sup>, soit une valeur totale de 46 700 €.

Les TPO ont formulé le 23 novembre 2015 une offre de 46 700 € net vendeur.

Vous êtes invités à :

- **ACCEPTER** l'offre présentée par le transporteur,
- **APPROUVER** la cession de ce bien aux conditions ci-énoncées,
- **M'AUTORISER** à signer les documents et actes notariés correspondants.

Il est vrai que la prochaine fois il faudra effectivement avoir un plan.

**M. GAILLAT.-** Dans cet espace, pour autant que nous le sachions, il existe un projet de création d'une surface commerciale.

**M. LE MAIRE.-** Vous parlez de M. ELOI ?

**M. GAILLAT.-** Oui.

**M. LE MAIRE.-** Le découpage a été fait en fonction de lui.

**M. GAILLAT.-** C'était ma question : est-ce que ce projet TPO ne porte pas atteinte au projet de M. ELOI ? Comment les choses vont-elles s'organiser ? Ce projet a-t-il fait l'objet d'un travail global ?

**M. LE MAIRE.-** Un travail a été fait à notre demande avec les TPO. Monsieur ELOI nous a indiqué qu'il allait commencer les travaux de rénovation de l'ancien local d'ici quelques semaines, et qu'il avait besoin d'un accès par l'arrière pour ses réserves et ses livraisons. Effectivement, la proposition faite par les TPO tient compte des besoins de M. ELOI.

Quant aux TPO, ils souhaitent développer leur activité logistique avec leur agence de voyages, avec quelques bus bien entendu ; il y aura aussi un arrêt de la navette, une borne pour recharger les voitures électriques.

Nous allons essayer de rassembler autour de la gare les éléments multimodaux que nous pouvons avoir sur Oloron Sainte-Marie. Voilà l'objectif.

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité.

*La cession du foirail de la Gare (AI 242 partielle) est adoptée à l'unanimité*

## **17. QUESTIONS DIVERSES.**

**M. LE MAIRE.-** Nous avons maintenant la question de Monsieur BAREILLE.

Vous lisez votre question.

**M. BAREILLE.-** Je pensais que c'était vous qui la lisiez.

« Monsieur le Maire, le 25 juin 2014, vous avez fait voter par votre majorité le pacte financier comprenant une série de mesures fiscales et de taxes nouvelles. Parmi ces mesures, l'application de certaines était différée dans le temps, conformément à la législation fiscale. C'est notamment le cas de la suppression des trois abattements communaux entrant en application sur la taxe d'habitation 2015 alors que ces abattements étaient en vigueur depuis plus de 20 ans, soit, je rappelle :

- moins 15 % de la valeur locative moyenne pour tous les foyers fiscaux oloronais sans distinction,
- moins 15 % supplémentaires, toujours dans la valeur locative moyenne, pour les contribuables à faible revenu et habitation modeste
- et moins 5 % supplémentaires de la valeur locative moyenne par personne à charge, enfants ou ascendants.

La suppression de ces trois abattements votée par votre majorité le 25 juin 2014 vient donc d'entrer en application sur la taxe d'habitation 2015 des logements principaux et je précise, pas sur les résidences secondaires, mais aussi sur les logements vacants.

L'ensemble du groupe d'opposition avait voté contre ces dispositions, après avoir tenté de vous en dissuader au regard des conséquences très importantes et très injustes de ces mesures sur la population, ainsi que de l'impact économique sur les commerces et l'artisanat de notre ville.

Vous aviez tenté de contester nos simulations chiffrées et après une période de déni, vous aviez daigné reconnaître tout au plus une augmentation de 40 € par foyer. Lors du vote du budget, le 13 avril 2015, vous avez très catégoriquement mis en doute nos prévisions chiffrées et vous m'aviez lancé en forme de rendez-vous, je cite : « *On va attendre de voir cela en octobre* » (extrait du procès-verbal du 13 avril 2015, page 36).

Face au calcul très précis que je vous avais remis en séance, vous aviez même tenté de discréditer le sérieux de notre travail déclarant (toujours extrait du procès-verbal du 13 avril page 38) : « *Vous m'expliquerez comment vous arrivez à calculer le montant d'augmentation des impôts de personnes dont vous ignorez le montant de la valeur locative* ». Et je vous expliquais que nos calculs étaient effectués sur la valeur locative moyenne, ce qui explique aujourd'hui que la réalité concrète est hélas très supérieure à ce que nous avons fait apparaître par des calculs en moyenne.

Le journal « *La République des Pyrénées* » a consacré un excellent dossier très factuel et sans polémique à cette question. À partir de sa propre enquête fondée sur la confrontation des avis, des positions 2014 et 2015, fournis par des contribuables types, ce journal a confirmé les augmentations très lourdes avec des records à plus de 500 % d'augmentation pour des contribuables très modestes.

L'administration fiscale elle-même fait état d'une situation inédite et globalement préoccupante à Oloron Sainte-Marie ; de très nombreuses personnes se sont déplacées ou ont pris contact avec la Trésorerie générale pour obtenir des explications, des vérifications, des facilités de paiement et parfois même des dégrèvements.

Des délais sont accordés allant de 2 à 10 mois selon les cas. Et je préciserai comment les personnes qui ont des étalements en 10 mois seront celles qui auront le plus de difficultés à payer, je le préciserai dans la discussion qui va suivre.

**M. LE MAIRE.-** Il n'y aura pas de discussion, Monsieur BAREILLE. Vous savez qu'une question écrite implique une réponse et c'est tout.

**M. BAREILLE.-** Cela ne m'inquiète pas. Mais depuis un an et demi que vous donnez rendez-vous...

**M. LE MAIRE.-** Monsieur BAREILLE, vous vous moquez de moi. Vous me demandez à la fin de votre question d'organiser une réunion, vous ne voulez pas que je la fasse maintenant.

**M. BAREILLE.-** Ah, mais c'est bien, nous allons y venir.

Malgré cela, de très nombreux concitoyens auront beaucoup de mal à assumer cette surimposition qu'ils n'attendaient pas. En effet, certains avaient cru jusqu'au bout à vos promesses de campagne, je cite : « pas d'augmentation des impôts locaux selon votre équipe et pause fiscale », je cite toujours selon l'équipe de votre premier adjoint, Daniel LACRAMPE. En conclusion de nos débats, sur ces questions, le 13 avril 2015 vous déclariez (extrait du procès-verbal page 38) « nous aurons l'occasion au mois d'octobre de mesurer réellement pour le coup les conséquences de cette décision et d'en tirer toutes les conclusions que l'on voudra ». Vous ajoutiez : « Nous n'allons pas y passer la nuit ».

Aujourd'hui, le temps est venu de tirer toutes les conclusions, et nous devons y consacrer tout le temps qu'il faut mais pas forcément ce soir, je précise.

Nous vous demandons, au regard des faits qui ne sont plus contestables, quelles mesures immédiates et de portée générale vous comptez prendre.

Nous vous demandons d'inscrire très rapidement à l'ordre du jour d'un Conseil municipal le rétablissement des trois abattements communaux, tels qu'ils existaient dans notre Ville jusqu'à votre décision de les supprimer en séance du 25 juin 2014, et ce, alors qu'ils existaient et qu'il faut les rétablir, pour réintroduire de la modération et de l'équité sociale dans cet impôt local particulièrement injuste par définition.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos salutations ainsi que l'expression de notre engagement au service de notre Ville et de l'ensemble de nos concitoyens.

**M. LE MAIRE.-** Je vous réponds, Monsieur BAREILLE, et encore une fois que la discussion aura lieu à un autre moment (comme le législateur l'a fixé, et j'en parlerai tout à l'heure). Mais je voudrais quand même préciser un certain nombre de choses pour que nous ne restions pas dans l'ambiguïté.

Première chose : il ne fait plaisir à personne, ni à vous, lorsque vous étiez aux affaires et je donnerai le chiffre des augmentations d'impôts que vous avez réalisées, ni à nous, de massacrer fiscalement les citoyens avec plaisir. Il est évident que jamais aucun élu et aucune majorité municipale quelle qu'elle soit n'a plaisir à augmenter les impôts et que lorsque nous le faisons, c'est que nous n'avons parfois par le choix, vous l'admettez.

Deuxièmement, lorsque vous dites que nous nous étions engagés à ne pas augmenter les impôts, vous vous trompez un peu. L'engagement qui était le nôtre ne portait pas sur l'augmentation des impôts, mais sur l'augmentation des taux des impôts, et si vous lisez bien les textes qui sont les nôtres, nous nous étions engagés à ne pas augmenter le taux des impôts, alors que vous, vous l'avez fait. Nous en parlerons tout à l'heure.

Ensuite, quand vous dites que les sommes qui ont été mises à la charge de nos contribuables sont énormes et qu'ils se sont rendus en masse dans les centres des impôts, premièrement, c'est faux, Monsieur LACRAMPE qui s'y est rendu et qui est allé voir ses collègues il y a quelques jours, peut témoigner que ce n'est pas exact. Deuxièmement, nous n'avons reçu en tout et pour tout à la mairie d'Oloron Sainte-Marie que 7 lettres de personnes qui demandaient des explications, et une visite qui était amenée par Mme DEL PIANA et qui s'est fort bien réglée car nous nous sommes aperçus que les trois quarts de ceux qui, légitimement, se plaignaient, étaient en fait victimes de la suppression de la demi-part qui avait été décidée par l'État.

**M. BAREILLE.-** Vous ne nous aurez pas avec cela !

**M. LE MAIRE.-** Pourtant c'est vrai.

Excusez-moi, mais je voudrais vous répondre. Près de 900 000 personnes retraitées modestes ont été imposées cette année pour la première fois, l'alerte a été lancée la semaine dernière, alors que des milliers de contribuables se sont rendus dans les centres des impôts, à Oloron Sainte-Marie comme ailleurs, avec leur avis de taxe d'habitation et de taxe foncière. Il y a eu de nombreuses explications et le Gouvernement comme vous le savez, a dit (M. Eckert exactement) : « Nous voulons que les personnes qui étaient exonérées jusque-là continuent à bénéficier de cette exonération en 2015 ».

Que vous le vouliez ou non...

**M. BAREILLE.-** Ce n'est pas de celle-là dont nous parlons.

**M. LE MAIRE.-** Elle existe et que vous le vouliez ou non, nous avons peut-être augmenté les impôts, mais pas les taux, mais la conjonction avec les mesures du Gouvernement de gauche qui est actuellement au pouvoir n'a pas arrangé les choses. Ce n'est pas moi qui l'ai dit, ce sont des journaux comme « *Le Monde* ».

**M. BAREILLE.-** Ceux-là sont exonérés.

**M. LE MAIRE.-** Ils sont exonérés maintenant, mais quand ils ont été reçus, ils sont venus au centre des impôts parce qu'ils étaient devenus imposables.

**M. BAREILLE.-** Je parle des autres, ceux qui ne sont pas exonérés et qui vont payer en 10 mois.

**M. LE MAIRE.-** Vous posez les questions pour que je réponde ou pas ?

**M. BAREILLE.-** Oui, mais vous répondez à côté de mes questions.

**M. LE MAIRE.-** Laissez-moi aller au bout.

Deuxièmement quand vous parlez du pacte fiscal, c'est un peu facile de dire que le pacte fiscal ne portait que sur la mise en œuvre de taxes. Je veux quand même rappeler malgré tout en préambule qu'il y avait aussi un plan de cessions immobilières et Dieu sait que ce soir vous avez pu voir que, pour réduire la dette que vous avez doublée pendant six ans en la portant de 7 M€ à 14 M€, il faut bien que nous trouvions des ressources. Nous en avons trouvé avec certaines taxes comme le versement transport dont nous reparlerons, mais aussi avec un plan de cessions immobilières et aussi des économies de fonctionnement.

Vous nous dites qu'il va falloir une réunion de travail précise pour cela. Cela tombe bien, le Préfet nous a écrit le 17 novembre 2015, il y a quelques jours, pour nous expliquer les dispositions de l'article 107 de la loi NOTRe qui prévoit que les collectivités locales devront prendre une délibération spécifique relative au rapport présenté par l'exécutif sur les orientations budgétaires, la fiscalité, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette.

Et pour les communes de plus de 10 000 habitants, les EPCI, les départements, les régions, les métropoles, ce rapport comprend également (c'est pour nous) une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, des dépenses de personnel de rémunération, d'avantages en nature ou encore de temps de travail. Donc, nous aurons l'occasion quand nous présenterons ce document au moment du Compte administratif, et surtout lors du Débat d'Orientation Budgétaire de donner tous les chiffres que nous aurons à ce moment-là y compris du rapport de ce qu'a rapporté la suppression

des abattements car aujourd'hui, je ne peux même pas vous répondre, je ne sais pas ce que cela représente.

J'en termine, ceci interviendra avant l'été, puisque c'est le moment où nous prenons les délibérations fiscales, sans doute au Conseil municipal de juin où nous prendrons toutes les décisions fiscales nécessaires y compris de remettre les abattements s'il nous apparaît que c'est une bonne solution.

**M. BAREILLE.-** Je peux attirer votre attention, Monsieur le Maire, vous apparaissez de bonne foi...

**M. LE MAIRE.-** Je voudrais finir.

**M. BAREILLE.-** Quelque chose vous a échappé, en supposant que nous délibérions au mois de juin, cela ne pourrait intervenir qu'en 2017.

**M. LE MAIRE.-** De toute façon, c'est trop tard. Il aurait fallu délibérer avant juin.

**M. BAREILLE.-** Si nous le faisons très vite, et c'est la raison pour laquelle nous disions « très rapidement » et compte tenu du caractère tout à fait exceptionnel et des conséquences sur l'Europe, il n'est pas exclu que nous puissions obtenir quelque chose en 2016.

**M. LE MAIRE.-** La loi ne le permet pas. Je voudrais rajouter que, dans tous les cas, vous n'êtes pas tout blanc, vous essayez de vous draper dans du lin blanc, c'est formidable, je suis le justicier, je défends le contribuable, etc. Je voudrais juste vous dire qu'entre 2007 et 2014 - et je ne parle que de la taxe d'habitation - vous avez passé les taux quand même de 8,14 % à 10,78 %. En 2007, quand j'ai quitté la mairie fin 2007, le seul exercice complet que j'avais géré, la taxe d'habitation rapportait 831 420 €, en 2014, elle rapporte 1 336 720 €. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire que vous avez augmenté le rapport financier de la taxe d'habitation en six ans de 500 000 €. C'est beaucoup plus que ce que va sûrement nous rapporter l'abattement.

**M. BAREILLE.-** Monsieur le Maire, j'étais dans la majorité, donc j'assume les reproches, mais il ne vous a quand même pas échappé, mais certainement je n'ai pas été assez convaincant, que j'ai voté contre et que contrairement à ce que vous avez indiqué, à deux reprises, je n'ai pas voté le budget, je n'ai pas voté les dépenses ou les recettes.

**M. LE MAIRE.-** Vous ne parlez pas au nom du groupe d'opposition ?

**M. BAREILLE.-** Si ! Je ne vais pas permettre aujourd'hui une augmentation de plus de 5 millions sur la mandature quand j'avais refusé une augmentation de 1 million sur la mandature précédente.

**M. LE MAIRE.-** Vous êtes passé de 831 000 € à 1 336 000 €, ce qui représente 500 000 € de plus que vous avez pris dans la poche des contribuables avec la taxe d'habitation. Alors, je termine.

**M. BAREILLE.-** Taxe d'habitation, taxe foncière, plus d'un million a été prélevé par la Gauche et nous serons aujourd'hui à 1,2 million Communauté de Communes et Ville plus les logements vacants et par an. Donc, nous serons à plus de 6 millions sur la mandature.

**M. LE MAIRE.-** Prenons date, Monsieur BAREILLE. Puisque nous devons nous revoir au printemps pour le Débat d'Orientation Budgétaire et sans doute en juin, pour les mesures fiscales, je vous demande, compte tenu de la situation financière de la Ville, compte tenu des 14 M€ de dettes qu'il faut bien rembourser et même réduire, de me

préparer un plan d'économie de fonctionnement qui permettra d'éviter de taper sur les abattements.

**M. BAREILLE.-** Vous prenez des risques. Je vous le préparerai, si vous le mettez en œuvre.

**M. LE MAIRE.-** Vous me direz quels fonctionnaires vous licenciez et comment. Vous me direz quelle politique municipale vous abandonnez. Vous me direz quelles ressources nouvelles vous prônez et quand vous aurez ainsi rempli la quadrature du cercle, nous pourrons vous revoir et je vous dirai : « Merci Monsieur BAREILLE, grâce à vous, nous n'empruntons pas, nous dépensons moins, nous inversons la fiscalité et nous réduisons la dette ».

**M. BAREILLE.-** C'est aux Oloronais que vous parlez et pas à Monsieur BAREILLE.

**M. LE MAIRE.-** Vous parlez au nom du groupe d'opposition qui représente des Oloronais.

**M. BAREILLE.-** Les Oloronais sont dans la difficulté. Et la difficulté n'a pas choisi ceux qui ont voté pour tel ou tel, qu'ils soient de droite ou de gauche. N'oubliez pas cela.

**M. LE MAIRE.-** Monsieur BAREILLE, je n'ai pas attendu que vous existiez pour savoir depuis 1988 que je suis élu, que le rôle d'un élu est d'oublier l'appartenance partisane qui est la sienne pour s'occuper de l'intérêt général. Croyez-moi, je ne l'ai jamais oublié.

**M. BAREILLE.-** De temps en temps.

**M. LE MAIRE.-** Vous n'êtes jamais venu dans mes permanences voir comment je traitais les gens et si je me demandais s'ils étaient de droite ou de gauche. Et certains ici peuvent en témoigner.

**M. LACRAMPE.-** Avec l'autorisation de Monsieur le Maire, juste une petite précision, je sais que la presse en prend note, je ne suis pas allé me renseigner auprès du Centre des Impôts, vous dites que dans les informations que vous avez eues sur les délais..., non, dans les discussions que j'ai eues avec nos amis de la municipalité, nous n'allons pas sous-estimer, nous n'allons pas nier l'impact que peut avoir la suppression des abattements, mais quand vous faites, vous, des calculs précis sur les délais, sur les incidences et autres, je dis qu'il me paraît très difficile de faire ce genre de calcul dans la mesure où, comme vient de le dire Monsieur le Maire, sont venus se greffer beaucoup d'autres éléments que la suppression des abattements. Parmi ces éléments, - et vous le lisez comme nous, comme nous pouvons le lire dans toutes les revues, il y a eu l'impact important de la suppression de la demi-part des veuves et des parents isolés ; il y a eu la fiscalisation de la majoration de 10 % ; il y a eu la taxation de la complémentarité santé. Tous ces éléments font qu'il est assez difficile de faire ces calculs, mais nous n'allons pas nier les faits, cela vient d'être dit et rappelé.

Deuxième précision, je m'en expliquerai également et je l'ai fait à plusieurs reprises, au niveau du Conseil communautaire, quand j'ai lu - et j'ai de bonnes lectures - que le Président de la Communauté de Communes aurait pu neutraliser les effets de cette hausse, en instaurant l'abattement...

**M. BAREILLE.-** Non pas en instaurant l'abattement.

**M. LACRAMPE.-** Vous savez bien que votre requête répétée sans cesse était de dire que cela aurait pu être neutralisé, non parce qu'il n'est pas possible de neutraliser dans la mesure où il n'y a pas cette hausse unanime au niveau de la CCPO....

*(Discussion générale)*

**M. BAREILLE.-** Je suis d'accord mais s'il veut geler les taux sur l'ensemble du territoire...

*(Discussion générale)*

**M. LE MAIRE.-** Vous êtes populiste, Monsieur BAREILLE, vous savez bien qu'on ne peut pas boucler les budgets sans recettes.

**M. LACRAMPE.-** Ce n'est pas la peine de hausser le ton.

**M. BAREILLE.-** Nous pouvons geler sur l'ensemble du territoire, mais pas zoner.

**M. LACRAMPE.-** Vous savez très bien que nous ne pouvons pas le zoner, car cela se serait produit sur certaines communes, mais cela se serait traduit par des enfouissements très conséquents pour les autres.

**M. LE MAIRE.-** Je dis simplement que les questions d'actualité sont posées ; elles appellent une réponse du Maire, vous l'avez eue. Vous avez aussi le rendez-vous, c'est le Débat d'Orientation Budgétaire. Nous sortirons l'évolution de tout depuis 2001 et pas juste des deux années qui vous intéressent. Vous n'allez pas vous exonérer de vos responsabilités, Monsieur BAREILLE

**M. BAREILLE.-** Ce n'est pas mon habitude.

**M. LE MAIRE.-** Tant mieux.

*La séance est levée.*